

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2109

7 octobre 2010

SOMMAIRE

Alpha Wealth Management Luxembourg	101205	Lexington	101206
AMB Europe Luxembourg Holding 2 S.à r.l.	101211	L.M.G. Consulting S.à.r.l.	101198
AMB Fund Luxembourg 2 S.à r.l.	101212	L.M.G. Consulting S.à.r.l.	101197
Central Europe Investments S. à r. l.	101210	L.M.G. Consulting S.à.r.l.	101198
Creseer Finance S.A.	101209	Mangiamao S.à r.l.	101206
D.G.C. Conseil S.A.	101194	Mangiamao S.à r.l.	101207
Dinavest	101231	Masthead	101209
Eurasia Credit Card Funding I S.A.	101231	Masthead	101207
Exclusif International S.A.	101229	MD Management S.A.	101210
Fidu-Concept Sàrl	101232	Megafin S.à r.l.	101210
FS Invest S.à r.l.	101186	Millepore S.A.	101211
HECF Luxembourg Master 4 S.à r.l.	101189	NCC Luxco S.à.r.l.	101211
High Pressure Investments S.A.	101192	New Generation Investments Luxem- bourg	101212
Immobil.lu	101189	Novalux S.A.	101213
INOVA Exploration Holdings S.à.r.l.	101186	OMA	101225
Jaff	101193	Orange Senior Loans 3 S.à r.l.	101213
Jaff	101193	Oyster Asset Management S.A.	101225
JFC Financial Services S.A.	101194	Oyster Asset Management S.A.	101226
Joost Holdings S.à r.l.	101192	Palais d'Été Restaurant Sàrl	101230
Joost Operations S.A.	101193	Palm S.A.	101230
JPH International SPF S.A.	101192	Pan European Finance Framework HRE S.à r.l.	101230
K-Berg S.à r.l.	101194	Panlogistic S.A.	101230
Kecha S.A.	101196	PEF CEI Investment S.à r.l.	101231
K-Erlen	101196	PEF Kons Investment S.A.	101225
Keystone Asset Management S.A.	101196	Promorobis S.A.	101193
Kyra S.à r.l.	101197	REO Hohenzollern, S. à r.l.	101231
Laganas Securities S.à r.l.	101205	Solitec, A.s.b.l.	101226
Latina S.A.	101205	Sports Saarbrücken Chemnitz Taucha (Lu- xembourg) S.à r.l.	101198
Latina S.A.	101196	Tierra S.A.	101232
L.E.E. International	101197	Turnkey Europe S.A.	101232
Le Nouveau Chez Nous	101205	Voyages J.C. S.A.	101197
Lermita S.A.	101206		

INOVA Exploration Holdings S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 140.312.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour INOVA Exploration Holdings S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010114287/11.

(100129518) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2010.

FS Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: DKK 1.545.293.400,00.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 9-11, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 107.851.

In the year two thousand and ten on the sixth of August.

Before Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch-sur-Alzette.

There appeared

Ms Sabine HINZ, attorney-at-law, residing in Luxembourg,

acting by virtue of resolutions taken by the managers of "FS Invest, S.à r.l." on August 6, 2010 (the "Board Resolutions"), copy of said resolutions, after having been signed *ne varietur* by the appearing person and the undersigned notary will be annexed to this document to be filed with it to the registration authorities.

Who declared and required the notary to record that:

I. - The company "FS Invest, S.à r.l." is a private limited liability company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office in L-1661 Luxembourg, 9-11 Grand Rue, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 107851, incorporated by deed of Maître Paul BETTINGEN, notary residing in Niederanven, on April 28, 2005 published in the Mémorial C, number 944 of September 26, 2005 (the "Company") whose articles have been modified several times and for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary on January 22, 2010 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association no. 649 of March 26, 2010.

II. - According to article 7, first paragraph of the articles of incorporation, the subscribed capital has been fixed at DKK 1,543,827,400 (one billion five hundred forty three million eight hundred twenty seven thousand four hundred Danish Krone) represented by 7,719,137 (seven million seven hundred nineteen thousand one hundred thirty seven) parts of 200 DKK (two hundred Danish Krone) each.

According to article 7, second paragraph, the authorised capital of the Company is fixed at 2,537,489,600 DKK (two billion five hundred and thirty seven million four hundred eighty nine thousand six hundred Danish Krone) divided into 12.687.448 (twelve million six hundred and eighty seven thousand four hundred forty eight) parts of 200 DKK (two hundred Danish Krone) each.

During the period of five years from November 30, 2006, the board of managers is authorised to issue parts and to grant options to subscribe for parts, to such persons and on such terms as they shall see fit (and specifically to proceed to such issue without reserving for the existing participants a preferential right to subscribe to the parts to be issued).

When the managers effect an increase of capital in whole or in part they shall be obliged to take steps to amend article 7 in order to record the change and the managers are authorised to take or authorise the steps required for the execution and publication of such amendment in accordance with legal requirements.

III.- Following receipt by the Company of the sum of DKK 8,175,222.30 (eight million one hundred seventy five thousand two hundred and twenty two Danish Krone and thirty Øre), the Managers have decided in the Board Resolutions to increase the capital of the Company by an amount of DKK 1,466,000 (one million four hundred and sixty six thousand Danish Krone) to bring it from its present amount of DKK 1,543,827,400 (one billion five hundred forty three million eight hundred twenty seven thousand four hundred Danish Krone) to DKK 1,545,293,400 (one billion five hundred forty five million two hundred ninety three thousand four hundred Danish Krone) by the issuance of 7,330 (seven thousand three hundred and thirty) new parts having a par value of DKK 200 (two hundred Danish Krone) each and issued with a premium of DKK 915.31 (nine hundred and fifteen Danish Krone and thirty one Øre) per part (the "New Parts") and consequently to allot the New Parts to MPP Invest 1 S.A., an existing holder of parts of the Company.

Evidence of the aforementioned payment in the amount of DKK 8,175,222.30 (eight million one hundred seventy five thousand two hundred and twenty two Danish Krone and thirty Øre) for the New Parts has been given to the undersigned notary.

IV. According to the powers granted to the Managers by article 7 of the Articles of Association of the Company and following the realisation of the increase of capital as decided in the Board Resolutions, the first paragraph of article 7 of the Articles of Association is amended to be worded as follows:

“The Company’s issued corporate capital is set at DKK 1,545,293,400 (one billion five hundred forty five million two hundred ninety three thousand four hundred Danish Krone) represented by 7,726,467 (seven million seven hundred twenty six thousand four hundred sixty seven) parts of 200 DKK (two hundred Danish Krone) each.”

V. It follows that the Company has the following participants on August 6, 2010:

- GS Capital Partners 2000, L.P.	774.253 parts
- GS Capital Partners 2000 Offshore, L.P.	281.334 parts
- GS Capital Partners 2000 GmbH & Co. Beteiligungs KG	32.362 parts
- GS Capital Partners 2000 Employee Fund, L.P.	246.003 parts
- Goldman Sachs Direct Investment Fund 2000, L.P.	26.763 parts
- GS Capital Partners V Fund, L.P.	932.741 parts
- GS Capital Partners V Offshore Fund, L.P.	482.462 parts
- GS Capital Partners V Institutional L.P.	320.280 parts
- GS Capital Partners V GmbH & Co KG	37.030 parts
- EQT III Limited	732.042 parts
- EQT IV Limited	3,425.369 parts
- Goldman Sachs ISS Investors, L.P.	268.558 parts
- Lulep AB	8.933 parts
- M. Cristoph Paul Sander	6.936 parts
- JL Rungsted Invest ApS	1.962 parts
- M. Steen Parsholt	262 parts
- MPP Invest 3 A/S	70,387 parts
- MPP Invest 1 SA	68,182 parts
- Jeff Gravenhorst	58 parts
- Magnus Akerberg	932 parts
- Anker Peter Ankerstjerne	466 parts
- Terence James Mills	466 parts
- Peter Harder Thomsen	466 parts
- FS Invest S.à r.l.	4,825 parts
- Ole Andersen	1,457 parts
- John Murray Allan	462 parts
- Todd O’Neill	932 parts
- Jakob Stausholm	544 parts

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever incumbent to the company and charged to it by reason of the present deed are assessed at two thousand two hundred euro (€ 2,200.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing person, this deed is worded in English, followed by a French version and that in case of any divergences between the English and the French text, the English version shall be prevailing.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the notary by name, surname, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary, the present deed.

Follows the French version

L’an deux mille dix, le six août,

Pardevant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette

A comparu

Maître Sabine HINZ, Avocat, demeurant à Luxembourg,

agissant en vertu des décisions prises par les gérants de “FS Invest S.à r.l.” en date du 6 août 2010 (la «Décision du Conseil»), copie d’un extrait de ces décisions après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l’enregistrement.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant d'acter les déclarations suivantes:

I. - La société "FS Invest, S.à r.l." est une société de responsabilité limitée de droit luxembourgeois, avec siège social à L-1661 Luxembourg, 9-11 Grand Rue, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 107851, constituée suivant acte reçu par Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven, en date du 28 avril 2005, publié au Mémorial C, numéro 944 du 26 septembre 2005 (la «Société»), dont les statuts de la Société ont été modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 22 janvier 2010, publié au Mémorial C, numéro 649 du 26 mars 2010.

II. - Selon l'article 7, alinéa un des statuts, le capital de la Société est fixé à DKK 1.543.827.400 (un milliard cinq cent quarante trois millions huit cent vingt sept mille quatre cent couronnes danoises) divisé en 7,719,137 (sept million sept cent dix neuf mille cent trente sept) parts de DKK 200 (deux cent couronnes danoises) chacun.

Selon l'article 7, alinéa deux le capital autorisé de la Société est fixé à 2,537,489,600.- DKK (deux milliard cinq cent trente sept million quatre cent quatre-vingt neuf mille six cent couronnes danoises) divisé en 12,687,448 (douze millions six cent quatre-vingt sept mille quatre cent quarante huit) parts sociales de 200 DKK (deux cents couronnes danoises) chacune.

Durant la période de cinq ans à compter de la date du 30 novembre 2006, le conseil de gérance est autorisé à émettre des parts sociales et à accorder des options pour souscrire des parts aux personnes et aux conditions qu'il jugera adéquates (et spécifiquement de procéder en la matière sans réserver un droit préférentiel aux associés existants en vue de la souscription aux parts à émettre).

Lorsque les gérants effectuent une augmentation de capital, en entier ou en partie, ils seront tenus de prendre les mesures nécessaires pour amender article 7 afin d'enregistrer le changement, et les gérants sont autorisés à prendre ou à autoriser les mesures requises en vue de l'exécution et de la publication de tels amendements conformément aux exigences légales.

III -A la suite de la réception de la somme de DKK 8.175.222,30 (huit million cent soixante quinze mille deux cent vingt-deux Couronnes danoises et trente Øre), les Gérants ont décidé dans la Décision du Conseil, de procéder à une augmentation de capital à concurrence de DKK 1.466.000 (un million quatre cent soixante six mille Couronnes danoises) pour porter le capital de son montant actuel de DKK 1.543.827.400 (un milliard cinq cent quarante trois millions huit cent vingt sept mille quatre cent couronnes danoises) à DKK 1.545.293.400 (un milliard cinq cent quarante cinq million deux cent quatre-vingt treize mille quatre cent couronnes danoises) par la création et l'émission de 7.330 (sept mille trois cent trente) nouvelles parts d'une valeur de DKK 200 (deux cent Couronnes danoises) chacune et émises avec une prime d'émission de DKK 915.31 chacune (les „Nouvelles Parts“) et en conséquence d'allouer les Nouvelles Parts à MPP Invest 1 S.A., déjà associé de la Société.

La preuve de paiement de la somme de DKK 8.175.222,30 (huit million cent soixante quinze mille deux cent vingt-deux Couronnes danoises et trente Øre) pour les Nouvelles Parts a été fournie au notaire instrumentaire.

IV. Conformément à l'autorisation conférée au conseil de gérance par l'article 7 des statuts et suite à l'augmentation de capital décidée par la Décision du Conseil, le premier alinéa de l'article 7 des statuts est modifié pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à DKK 1.545.293.400 (un milliard cinq cent quarante cinq million deux cent quatre-vingt treize mille quatre cent couronnes danoises) divisé en 7,726,467 (sept millions sept cent vingt six mille quatre cent soixante sept) parts de DKK 200 (deux cent Couronnes danoises) chacune»

V. Par conséquent, les associés au 6 août 2010 sont les suivants:

- GS Capital Partners 2000, L.P.	774.253 parts
- GS Capital Partners 2000 Offshore, L.P.	281.334 parts
- GS Capital Partners 2000 GmbH & Co. Beteiligungs KG	32.362 parts
- GS Capital Partners 2000 Employee Fund, L.P.	246.003 parts
- Goldman Sachs Direct Investment Fund 2000, L.P.	26.763 parts
- GS Capital Partners V Fund, L.P.	932.741 parts
- GS Capital Partners V Offshore Fund, L.P.	482.462 parts
- GS Capital Partners V Institutional L.P.	320.280 parts
- GS Capital Partners V GmbH & Co KG	37.030 parts
- EQT III Limited	732.042 parts
- EQT IV Limited	3.425.369 parts
- Goldman Sachs ISS Investors, L.P.	268.558 parts
- Lulep AB	8.933 parts
- M. Cristoph Paul Sander	6.936 parts
- JL Rungsted Invest ApS	1.962 parts
- M. Steen Parsholt	262 parts
- MPP Invest 3 A/S	70,387 parts

- MPP Invest 1 SA	68,182 parts
- Jeff Gravenhorst	58 parts
- Magnus Akerberg	932 parts
- Anker Peter Ankerstjerne	466 parts
- Terence James Mills	466 parts
- Peter Harder Thomsen	466 parts
- FS Invest S.à r.l.	4,825 parts
- Ole Andersen	1,457 parts
- John Murray Allan	462 parts
- Todd O'Neill	932 parts
- Jakob Stausholm	544 parts

Frais

Les coûts, dépenses, rémunérations ou charges de quelques formes que ce soit incombant à la société et facturés en raison du présent acte sont évalués à deux mille deux cents euros (€ 2.200,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

Le notaire instrumentaire, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête du comparant, le présent acte est rédigé en anglais, suivi par une version française. A la requête du même comparant, en cas de divergence entre le texte français et anglais, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Sabine Hinz, Kesseler

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 09 août 2010 Relation: EAC/2010/9679 Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur , (signé): , Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2010113634/184.

(100128608) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2010.

HECF Luxembourg Master 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 205, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 151.632.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 59410 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010114275/10.

(100129658) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2010.

Immobil.lu, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4067 Esch-sur-Alzette, 13, rue du Commerce.

R.C.S. Luxembourg B 155.065.

STATUTS

L'an deux mille dix, le dix-huit août.

Par-devant Maître Marc LECUIT, notaire de résidence à Mersch.

A COMPARU:

La société à responsabilité limitée à capital variable de droit français «Immobil-Gestiona», ayant son siège social à F-57840 Ottange, 2, Place d'Anglier, immatriculée au R.C.S. Thionville sous le numéro TI 521 554 212,

ici représentée conformément à l'article 18 des statuts par son unique gérant, Madame Marion BETTEGA, née à Thionville le 20 août 1985, demeurant à F-54590 Hussigny-Godbrange, 48, rue Mathias Piermantier.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} . Dénomination, Siège, Durée, Objet

Art. 1^{er} . Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après "La Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après "La Loi"), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après "les Statuts"), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 16 les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. La société prend la dénomination de «IMMOBIL.LU».

Art. 3. Le siège social est établi dans la commune d'Esch-sur-Alzette.

Il peut être transféré en tout autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 5. La société a pour objet la gérance d'immeubles en copropriété, la promotion immobilière, l'achat et la vente d'immeubles, toutes activités d'agent immobilier ainsi que toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Titre II. Capital social, Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de QUINZE MILLE DEUX CENT QUATRE-VINGT-SEIZE EUROS (€ 15.296,00) représenté par QUINZE MILLE DEUX CENT QUATRE-VINGT-SEIZE (15.296) parts sociales d'une valeur nominale d'UN EURO (€ 1,00) chacune.

Chaque part donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 7. Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique et en cas de pluralité d'associés par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés, en conformité avec l'article 16 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre de parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 9. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la société par une seule et même personne.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Titre III. Administration

Art. 13. La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non. L'assemblée générale des associés fixe les pouvoirs de signature.

Art. 14. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la société.

Art. 15. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 16. L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de part qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 17. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Titre IV. Exercice social, répartition des bénéfices

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année. Exceptionnellement, le premier exercice commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2010.

Art. 19. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 20. Les produits de la société, constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale.

Titre V. Dissolution, Liquidation

Art. 21. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VI. Disposition générale

Art. 22. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, l'associé unique s'en réfère aux dispositions légales en vigueur.

Souscription et libération

Les QUINZE MILLE DEUX CENT QUATRE-VINGT-SEIZE (15.296) parts ont été souscrites comme suit:

«Immobil-Gestiona», prénommée, quinze mille deux cent quatre-vingt-seize parts sociales	15.296
TOTAL: quinze mille deux cent quatre-vingt-seize parts sociales	15.296

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées par un apport en nature d'un véhicule de marque JAGUAR (GB)/X-Type SW Dsl 2003-2007/2.2 Turbo D 16v Executive, à ce jour non immatriculée, plus amplement détaillé au document émis par le Grand Garage de Luxembourg SA, qui après avoir été signé "ne varietur" par le notaire instrumentaire et la comparante, restera annexé au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement, de sorte que la somme de quinze mille deux cent quatre-vingt-seize EUROS (€ 15.296,00) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentaire.

En outre, il résulte d'un certificat émis en date du 18 août 2010 par la gérance de la société à responsabilité limitée à capital variable de droit français «Immobil-Gestiona», prénommée que

“- la société à responsabilité limitée à capital variable de droit français «Immobil-Gestiona» est la propriétaire du véhicule de marque JAGUAR (GB)/X-Type SW JAGUAR (GB)/X-Type SW n° SAJAF54107BJ14180, 1ère mise en circulation 25/06/2007;

- la société à responsabilité limitée à capital variable de droit français «Immobil-Gestiona» est la seule entité à avoir un droit sur ce véhicule et à pouvoir en disposer;

- ce véhicule n'est nanti de gage ou d'usufruit et qu'il n'existe aucun droit d'acquérir ni de gager ou de démembrer la propriété de ce véhicule et que ce véhicule n'est soumis à une saisie ou toute autre procédure judiciaire;

- il n'existe aucun droit de préemption ni aucun autre droit en vertu duquel une personne pourrait demander que ce véhicule lui soit transféré;

- toutes formalités subséquentes à l'apport en nature de ce véhicule produiront leurs effets sur réception d'une copie conforme de l'acte notarié documentant le dit apport en nature.”

Ce certificat, après avoir été signé ne varietur par la comparante et par le notaire instrumentaire, restera annexé au présent acte afin d'être enregistré avec ce dernier.

Frais

L'associée unique a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ MILLE EUROS (€ 1.000,00).

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt l'associée unique, représentant l'intégralité du capital et se considérant comme dûment convoquée, a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la société est établi à L-4067 Esch-sur-Alzette, 13, rue du Commerce.

2. Est désignée gérant pour une durée indéterminée: Madame Marion BETTEGA, prénommée.

Madame Marion BETTEGA a les pouvoirs les plus étendus pour engager la société en toutes circonstances par sa seule signature.

101192

Remarque

L'attention du comparant a été attirée par le notaire instrumentaire sur la nécessité d'obtenir des autorités compétentes les autorisations requises afin d'exercer les activités telles que décrites à l'article cinq des présentes.

DONT ACTE, fait et passé à Mersch, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. BETTEGA, M. LECUIT

Enregistré à Mersch, le 20 août 2010. Relation: MER/2010/1546. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): A. MULLER.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 24 août 2010.

Référence de publication: 2010115317/130.

(100130618) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2010.

High Pressure Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 87.334.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 07/07/2010 à Luxembourg

Suite du décès de Monsieur Jacques Tordoor, l'Assemblée décide de nommer en remplacement au poste d'administrateur:

Monsieur Jacques REMIENCE, employé privé, né à Bastogne le 13/06/1966, avec adresse professionnelle au 3A, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Son mandat se terminera à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire à tenir en 2013

Pour copie conforme

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010114276/16.

(100129597) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2010.

Joost Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 124.972.

Il résulte d'un courrier adressé à la société Joost Holdings S.à r.l. que la société FIDEOS S.A. en sa qualité d'agent domiciliaire a dénoncé le siège social avec effet au 29 juillet 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Le domiciliataire

Référence de publication: 2010114289/11.

(100129922) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2010.

JPH International SPF S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 141.824.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 07/07/2010 à Luxembourg

Suite au décès de Monsieur Jacques Tordoor, l'Assemblée décide de nommer en remplacement au poste d'administrateur:

Monsieur Eugenio RODRIGUES, comptable, né à Metz le 16/02/1976, avec adresse professionnelle au 3A, boulevard du Prince Henri L-1724 Luxembourg.

Son mandat se terminera à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire à tenir en 2014.

Pour copie conforme
Signature / Signature
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010114294/16.

(100129869) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2010.

Joost Operations S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 124.979.

Il résulte d'un courrier adressé à la société Joost Opérations S.A. que la société FIDEOS S.A. en sa qualité d'agent domiciliataire a dénoncé le siège social avec effet au 29 juillet 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature
Le domiciliataire

Référence de publication: 2010114290/11.

(100129932) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2010.

Jaff, Société Anonyme.

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 120.829.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Un administrateur

Référence de publication: 2010114291/11.

(100129770) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2010.

Jaff, Société Anonyme.

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 120.829.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Un administrateur

Référence de publication: 2010114292/11.

(100129771) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2010.

Promorobis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 96.534.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 21 juin 2010

1/ Le mandat d'administrateur de Monsieur John SEIL n'est pas renouvelé.

2/ Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2015:

- Monsieur Guy HORNICK, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Président;

- Monsieur Luc HANSEN, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg;

- Monsieur Georges TRACEWSKI, conseiller juridique, demeurant à 98, rue de St Jean, 1211 Genève, Suisse;

Est nommé commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2015:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg

Luxembourg, le 9 août 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010114379/21.

(100129547) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2010.

JFC Financial Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 125.522.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour JFC Financial Services S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010114293/11.

(100129564) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2010.

K-Berg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 62, avenue Victor Hugo.

R.C.S. Luxembourg B 143.880.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010114295/9.

(100129782) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2010.

D.G.C. Conseil S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 30.396.

DISSOLUTION

In the year two thousand ten, on the thirtieth of April.

Before Maître Joseph ELVINGER, civil law notary residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Appeared:

Mr. Régis Galiotto, jurist with professional address at 15, Côte d'Eich Luxembourg,

"the proxyholder"

acting as a special proxy of NS Bermuda & Cie L.P., a limited partnership having its registered office at Old Devonshire p.o., 29, Middle road, Devonshire, Bermuda, company register number 18885, represented by its general partner, NS Advisory Ltd, same address, company number 18697,

"the principal"

by virtue of a proxy under private seal given under private seal which, after having been signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, will be registered with this minute.

The proxyholder declared and requested the notary to act:

1. That the company D.G.C. CONSEIL S.A., R.C.S. Luxembourg B nr. 30396, with registered office at L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle, has been incorporated by deed enacted on April 21, 1989, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations nr. 152 of 1989.

2. That the company's capital amounts to EUR 75,000 (seventy-five thousand euros) divided into 3,000 (three thousand) shares without indication of nominal value, entirely paid-up.

3. That the principal has become sole owner of all the shares representing the subscribed capital of the company D.G.C. CONSEIL S.A.

4. That the principal, as sole shareholder, hereby expressly declares that she is proceeding to the dissolution of the company with effect as of March 30th, 2010.

5. That the principal as liquidator of the company D.G.C. CONSEIL S.A. declares that all the liabilities of the company have been fully paid off.

6. That the principal also declares that she is responsible for any eventual unknown liability of the company not yet paid off, and she declares irrevocably to assume, together with the company, the obligation to pay off any eventual unknown liability.

7. That the activity of the company has ceased, that the sole shareholder takes over all the assets of the company and that she will pay off any eventual unknown liability of the dissolved company; so that the liquidation of the company has been carried out and is now definitively closed.

8. That the principal grants discharge to the members of the board of directors and to the statutory auditor.

9. That all the documents of the dissolved company will be kept during a period of five years at the registered office of BDO Compagnie Fiduciaire.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg.

On the day named at the beginning of this document.

The document after having been read, the above mentioned proxy-holder signed with Us, the notary, the present original deed.

Follows the translation in French of the foregoing deed, being understood that in case of discrepancies, the English text will prevail.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède, étant entendu qu'en cas de divergences le texte anglais fait foi.

L'an deux mille dix, le trente avril.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Monsieur Régis Galiotto, juriste demeurant professionnellement au 15, Côte d'Eich à Luxembourg,

"le mandataire"

agissant en sa qualité de mandataire spécial de la société des Bermudes NS Bermuda & Cie L.P., un limited partnership dont le siège social est établi à Old Devonshire p.o., 29, Middle road, Devonshire, Bermuda, numéro d'enregistrement de société 18885, représenté par son general partner, NS Advisory Ltd, même adresse, numéro de société 18697,

"la mandante"

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée sous seing privé, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Le mandataire a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

1. Que la société anonyme D.G.C. CONSEIL S.A., R.C.S. Luxembourg B numéro 30396, ayant son siège social à L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle, a été constituée suivant acte reçu le 21 avril 1989, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations nr. 152 de 1989.

2. Que le capital social de la société s'élève à EUR 75.000 (soixantequinze mille euros) divisé en 3.000 (trois mille) actions sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées.

3. Que sa mandante est devenue successivement propriétaire de la totalité des actions représentatives du capital souscrit de la société anonyme D.G.C. CONSEIL S.A..

4. Que sa mandante, en tant qu'actionnaire unique, prononce la dissolution anticipée de la société avec effet au 30 mars 2010.

5. Que sa mandante, en sa qualité de liquidateur de la société anonyme D.G.C. CONSEIL S.A., déclare que tout le passif de ladite société est réglé.

6. Que sa mandante requiert de plus le notaire instrumentant d'acter que par rapport à d'éventuels passifs actuellement inconnus de la société et non payés à l'heure actuelle, elle déclare irrévocablement assumer solidairement avec la société l'obligation de payer tout ce passif éventuel actuellement inconnu.

7. Que l'activité de la société a cessé, que l'actionnaire unique est investi de tout l'actif et qu'il réglera tout passif éventuel de la société dissoute et que partant, la liquidation de la société est à considérer comme ayant été faite et maintenant définitivement clôturée.

8. Que décharge pleine et entière est donnée aux membres du conseil d'administration et au commissaire aux comptes de la société.

9. Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans au siège de BDO Compagnie Fiduciaire.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: R. GALIOTTO, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 05 mai 2010. Relation: LAC/2010/19900. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, le 11 mai 2010.

Référence de publication: 2010115256/88.

(100130797) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2010.

K-Erlen, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 62, avenue Victor Hugo.

R.C.S. Luxembourg B 135.368.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010114297/9.

(100129784) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2010.

Keystone Asset Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 62, avenue Victor Hugo.

R.C.S. Luxembourg B 141.487.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010114298/9.

(100129785) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2010.

Kecha S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 54.309.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 07/07/2010 à Luxembourg

Suite au décès de Monsieur Jacques Tordoor, l'Assemblée décide de nommer en remplacement au poste d'administrateur:

Monsieur Eugenio RODRIGUES, comptable, né à Metz le 16/02/1976, avec adresse professionnelle au 3A, boulevard du Prince Henri L-1724 Luxembourg.

Son mandat se terminera à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire à tenir en 2014.

Pour copie conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010114300/16.

(100129837) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2010.

Latina S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 47.393.

Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires en date du 23 août 2010

1. M. David GIANNETTI a démissionné de son mandat d'administrateur.

2. M. Xavier SOULARD a démissionné de son mandat d'administrateur.

3. M. Jonathan LEPAGE, administrateur de sociétés, né à Namur (Belgique), le 27 août 1975, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2012.

4. Mme Audrey THONUS, administrateur de sociétés, née à Bastogne (Belgique), le 1^{er} mars 1980, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommée comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2012.

Luxembourg, le 23 août 2010.

Pour extrait sincère et conforme

Pour *LATINA S.A.*

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010114312/20.

(100129459) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2010.

Kyra S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 130.556.

Par la présente, nous vous informons que l'adresse professionnelle de Monsieur Barry Porter, gérant de classe B de la société, a été transférée de 25, Bank Street, E145LE Londres, U.K., à 25, Canada Square, E145 LQ Londres, U.K.

Pour la société

Référence de publication: 2010114301/11.

(100129939) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2010.

L.E.E. International, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6131 Junglinster, Zone Artisanale et Commerciale Langwies.

R.C.S. Luxembourg B 105.947.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Référence de publication: 2010114302/10.

(100129893) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2010.

L.M.G. Consulting S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4732 Pétange, 54, rue de l'Eglise.

R.C.S. Luxembourg B 110.282.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 Juillet 2010.

Référence de publication: 2010114303/10.

(100129709) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2010.

Voyages J.C. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6163 Bourglinster, 29, rue d'Altlinster.

R.C.S. Luxembourg B 62.639.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue au siège de la société, extraordinairement en date du 21 juillet 2010 à 11.00 heures

L'assemblée renouvelle pour une période d'un an les mandats de l'administrateur délégué et des administrateurs suivants:

Monsieur Jean CLEMENT, Administrateur délégué et Administrateur, né à Luxembourg le 16/05/1966 et demeurant à L – 6162 Bourglinster, 5, rue d'Imbringen;

Madame Martine MEHLEN, Administrateur, née à Luxembourg le 11/04/1969 et demeurant à L – 6162 Bourglinster, 5, rue d'Imbringen.

Leurs mandats se termineront à l'issue de l'assemblée générale à tenir en 2011.

L'assemblée générale révoque avec effet immédiat le mandat d'administrateur attribué à Monsieur Josy CLEMENT, né à Luxembourg le 04/06/1939 et demeurant à L – 6163 Bourglinster, 29 rue d'Altlinster.

L'assemblée nomme comme nouvel administrateur jusqu'à l'assemblée générale de l'an 2011, Monsieur Thierry FEDERSPIEL, né le 07/03/1967 à Luxembourg et demeurant à L-8283 Kehlen, 14, rue de Schoenberg.

Bourglinster, le 21 juillet 2010.
Pour extrait sincère et conforme
Un administrateur

Référence de publication: 2010114911/23.

(100130351) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2010.

L.M.G. Consulting S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4732 Pétange, 54, rue de l'Eglise.
R.C.S. Luxembourg B 110.282.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 2 Juillet 2010.

Référence de publication: 2010114304/10.

(100129710) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2010.

L.M.G. Consulting S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4732 Pétange, 54, rue de l'Eglise.
R.C.S. Luxembourg B 110.282.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 2 Juillet 2010.

Référence de publication: 2010114305/10.

(100129711) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2010.

Sports Saarbrücken Chemnitz Taucha (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.
R.C.S. Luxembourg B 155.072.

STATUTES

In the year two thousand and ten, on the second day of July.

Before Maître Jean SECKLER, civil law notary residing at Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg.

Appeared:

Arminius Sports (Luxembourg) S.à r.l., a limited liability company established under the laws of Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, under number B 139.533, having its registered office at 6C, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach,

represented by Mr. Alain THILL, private employee, residing professionally at L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg,

by virtue of a proxy given under private seal, which, initialed ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in the hereinabove stated capacities, has requested the notary to draw up the following Articles of Incorporation of a limited liability company (société à responsabilité limitée) (the "Company") which it declared to establish.

Chapter I. - Name, Registered Office, Object, Duration

1. Form, Name. There is hereby established a company in the form of a limited liability company (société à responsabilité limitée), under the firm name Sports Saarbrücken Chemnitz Taucha (Luxembourg) S.à r.l.

2. Registered Office.

2.1 The Company has its registered office in the municipality of Schuttrange. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders. The address of the registered office of the Company may be transferred within the municipality of the Company's registered office by simple decision of the Manager or, in case of plurality of Managers, by a decision of the Board of Managers.

2.2 In the event that any political, economic or social events of an exceptional nature occur or threaten to occur that are likely to affect the normal functioning of the registered office or communications with abroad, the registered office may be provisionally transferred abroad until such time as circumstances have returned entirely to normal. Such decision

will not affect the Company's nationality which will, notwithstanding such transfer, remain that of a Luxembourg company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the Manager or, in case of plurality of Managers, by a decision of the Board of Managers.

3. Object.

3.1 The purpose of the Company is (but without, however, exercising at any time a professional banking activity or an activity of the financial sector): (i) the acquisition, holding and disposal of rights and interests in, and obligations of, Luxembourg and foreign entities; (ii) the acquisition of various securities and financial instruments; (iii) the ownership of asset portfolios; (iv) the issue of notes and other debt and/or equity securities, including, but not limited to, preferred equity certificates and convertible preferred equity certificates, for the purpose of, amongst other activities, granting loans or acquiring a portfolio of underlying assets; (v) the lending and borrowing of funds (including the proceeds of any borrowings and/or issues of notes and other debt securities) (vi) the provision of any type of guarantees; (vii) the creation of any type of security interests over some or all of its assets; (viii) the entering into of any hedging transactions or derivatives agreements; and (xix) the direct or indirect acquisition of real estate.

3.2 The Company may take all required actions and enter into and/or perform any obligation in the context of any of the foregoing and in particular (but without limitation) enter into any agreement (including, but not limited to, management agreements, advisory agreements, agency agreements, subscription agreements, etc.) with any party or execute any document in the context of any of the foregoing.

3.3 In general, the Company may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation or transaction which it considers necessary or useful for the achievement and development of its purpose.

4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

Chapter II. - Capital

5. Capital. The subscribed capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500), divided into one hundred (100) shares with a par value of one hundred twenty-five Euro (EUR 125), each fully paid up.

6. Modification of Capital. The subscribed capital of the Company may be increased or reduced by resolutions of the shareholders adopted in the manner legally required for amending these Articles of Incorporation.

7. Transferability. In case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of Article 189 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

8. No Dissolution by Death or Insolvency. The Company will not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

Chapter III. - Managers (Gérants), Meetings, Delegation, Representation, Independent Auditors

9. Managers.

9.1 The Company is managed by one or more Managers. If several Managers have been appointed, they will constitute a Board of Managers, consisting of at least three members, who need not be shareholders.

9.2 The Manager(s) is (are) appointed by the general meeting of shareholders which sets the term of their office, and may be dismissed ad nutum.

9.3 In dealing with third parties, the Manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this Article 9 shall have been complied with.

9.4 All powers not expressly reserved by law or by the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the Manager, or, in the case of plurality, of the Board of Managers.

9.5 The Managers do not assume, by reason of their position, any liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

10. Meetings of the Board of Managers.

10.1 In the case of plurality of Managers, the Board of Managers elects a Chairman from among its members. The first Chairman may be appointed by the first general meeting of shareholders. If the Chairman is unable to be present, he will be replaced by a Manager elected for this purpose from among the Managers present at the meeting.

10.2 The meetings of the Board of Managers are convened by the Chairman or by any Manager by any means. If all the Managers are present or represented, they may waive all convening requirements and formalities.

10.3 The Board of Managers can validly meet and take decisions only if a majority of members is present or represented by proxies. Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing another Manager as his proxy. A Manager may also appoint another Manager to represent him orally (e.g. by phone) to be confirmed in writing at a later stage.

10.4 All decisions by the Board of Managers require a simple majority of votes cast. In the event of a tie, the Chairman has the casting vote.

10.5 The use of video-conferencing equipment and/or conference call shall be allowed, provided that each participating Manager is able to hear and to be heard by all other participating Managers using this technology. A Manager using video-conferencing equipment and/or conference call shall be deemed to be present at the meeting of the Board of Managers and shall be authorised to vote.

10.6 Votes may also be cast by fax, e-mail, or by telephone, provided that such vote by telephone is confirmed in writing.

10.7 The minutes of a meeting of the Board of Managers shall be signed by all Managers present at the meeting.

10.8 Circular resolutions of the Board of Managers can be validly taken if approved in writing and signed by all of them in person. Such approval may be evidenced in a single or in several separate documents. These resolutions shall have the same effect as resolutions voted at the Managers' meetings, duly convened.

11. Delegation of Powers. The Manager or, in the case of plurality, the Board of Managers may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such daily management and affairs to any Manager or other officers who need not be shareholders of the Company, under such terms and with such powers as the Manager or Board of Managers shall determine. The Manager or, in the case of plurality, the Board of Managers may also confer special powers and/or special mandates to any person who need not be Managers, appoint and dismiss all officers and employees and fix their remuneration.

12. Representation of the Company. In all circumstances, the Company shall be bound by the single signature of any Manager or by the single signature of any person to whom such signatory power shall be granted by a special power of attorney.

13. Accounts. Each year, with reference to December 31, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

14. Independent Auditor.

14.1 One or more independent auditor(s) (réviseur d'entreprises) shall be appointed by the Board of Managers of the Company, which determines their number, their remuneration and the term of their office. The appointment may, however, not exceed a period of six (6) years. In the event that the independent auditors are elected without mention of the term of their mandate, they are deemed to be elected for six (6) years from the date of their election.

14.2 The independent auditors are eligible for re-election.

Chapter IV. - Decisions of the Shareholder(s)

15. Decisions of the Shareholders.

15.1 The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

15.2 In the event of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespective of the number of shares held. Each shareholder has voting rights commensurate with his/its shareholding.

15.3 The Manager or, in the case of plurality of Managers, the Board of Managers may convene a meeting of shareholders by means of a convening notice sent to each shareholder at least fifteen days before such meeting. If there are fewer than twenty-five shareholders, then, in lieu of a meeting, each shareholder may receive a notice with the precise wording of the text of any resolutions or decisions to be adopted and give his/its vote in writing within the time period prescribed in the notice. Collective decisions are validly taken only insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital. If such figure is not reached at the first or first written consultation, the shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of votes cast, regardless of the portion of capital represented.

15.4 Resolutions to amend the Articles may be adopted only by the majority of the shareholders owning at least three-quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of law.

Chapter V. - Business Year, Distribution of Profits

16. Business Year. The business year of the Company begins on the first day of January and ends on the last day of December of each year.

17. Distribution of Profits.

17.1 Each year at least five per cent. (5%) of the net profits shall be allocated to the legal reserve account. This allocation is no longer mandatory if and so long as such legal reserve amounts to at least ten per cent (10%) of the capital of the Company.

17.2 After allocation to the legal reserve, the general meeting of shareholders determines how the remainder of the annual net profits will be disposed of.

17.3 The Manager or, in the case of plurality, the Board of Managers may resolve to pay interim dividends in accordance with applicable provisions of law.

Chapter VI. - Dissolution, Liquidation

18. Dissolution, Liquidation.

18.1 The Company may be dissolved by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum required as for the amendment of the Articles.

18.2 Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators appointed by the general meeting of shareholders, which will determine their powers and compensation.

Chapter VII. - Applicable Law

19. Applicable Law. All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the Law of 10 August 1915 on Commercial Companies, as amended.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall end on the 31st of December 2010.

Subscription and Payment

The Articles having thus been established, the above-named party has subscribed for the one hundred (100) shares.

All these shares have been fully paid up, so that the sum of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500) is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary.

Statement

The notary drawing up the present deed declares that the conditions set forth in the Law of 10 August 1915 on Commercial Companies, as amended, have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Estimate of Costs

The party has estimated the costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation at about one thousand one hundred Euro.

Resolutions of the sole Shareholder

The above-named party, representing the entire subscribed capital and considering itself as duly-convened, has immediately passed the following resolutions:

1. The Company's registered office is fixed at 6C, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach.

2. The following individuals have been elected as Managers with sole agency for an indefinite period:

- Mr. Dennis MÜLLER, born in Stolberg, Germany, on the 14th of January 1978, professionally residing at 6C, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach.

- Mr. Peter Jeawook JUN, born in South Korea on the 3rd of June 1974, professionally residing at 6C, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach.

Mr. Peter Jeawook JUN has been elected as chairman of the Board of Managers for an indefinite period.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version. In the event of any discrepancy between the English and the French text, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holder, he signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française de ce qui précède:

L'an deux mille dix, le deux juillet.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Arminius Sports (Luxembourg) S.à r.l., une société à responsabilité limitée existante sous les lois de Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 139533, dont le siège social est sis au 6C, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach,

ici représentée par Monsieur Alain THILL, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé, laquelle paraphée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle comparante, agissant par son mandataire, a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer (la "Société") et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} . - Dénomination, Siège, Objet, Durée

1. Forme, Dénomination. Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de Sports Saarbrücken Chemnitz Taucha (Luxembourg) S.à r.l..

2. Siège social.

2.1 Le siège social est établi dans la commune de Schuttrange. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés. L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

2.2 Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert, conservera la nationalité luxembourgeoise. Pareille décision de transfert du siège social sera faite par le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance.

3. Objet.

3.1 L'objet de la Société est (sans jamais toutefois exercer une activité bancaire professionnelle ou une activité du secteur financier): (i) l'acquisition, la détention et la vente de participations et d'obligations de sociétés luxembourgeoises et d'autres sociétés; (ii) l'acquisition de titres immobilières et d'autres instruments financiers; (iii) la détention de portefeuilles d'actifs; (iv) l'émission de titres obligataires ("notes") et d'autres titres de créance et/ou de titres de capital, en particulier (mais sans limitation) "preferred equity certificates" et "convertible preferred equity certificates" pour, entre autres, l'octroi de prêts ou l'acquisition d'un portefeuille d'actifs; (v) l'octroi et l'emprunt de fonds (y inclus les revenus d'un emprunt et/ou d'émissions de titres obligataires et d'autres titres de créance); (vi) l'octroi de garanties de quelque nature que ce soit; (vii) la constitution de sûretés de quelque nature que ce soit sur tous ou parties de ses avoirs; (viii) conclure des conventions de couverture d'actifs ou de dérivés; et (xix) l'acquisition directe ou indirecte de propriété.

3.2 La Société peut prendre toute mesure requise et conclure et/ou exécuter toute obligation dans le cadre de tout ce qui précède et en particulier (mais sans limitation) conclure toute convention (en particulier, mais sans limitation, contrats de gestion, contrats de conseil, contrats d'agence, contrats d'abonnement, etc.) avec toute autre partie ou signer tout document dans le cadre de tout ce qui précède.

3.3 D'une manière générale, la Société peut prendre toute mesure de contrôle ou de supervision et réaliser toute opération ou transaction qu'elle considère nécessaire ou utile pour la réalisation et le développement de son objet.

4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Titre II. - Capital

5. Capital social. Le capital social souscrit est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500 EUR), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125 EUR) chacune, entièrement libérées.

6. Modification du Capital. Le capital souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par décisions de l'assemblée générale des associés statuant comme en matière de modification des Statuts.

7. Cession des parts sociales. Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont cessibles qu'en vertu des articles 189 et 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

8. Pas de Dissolution en cas de Décès ou Faillite. La Société ne sera pas dissoute suite au décès, à la suspension des droits civils, à l'insolvabilité ou à la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Titre III. - Gérants, Conseil de Gérance, Réunions et Délégation de Pouvoirs, Représentation, Comptes, Réviseur d'Entreprises

9. Gérance.

9.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance composé de trois membres au moins, associés ou non.

9.2 Les gérants seront nommés par l'assemblée générale annuelle des associés laquelle fixe la durée de leur mandat. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des associés.

9.3 Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a (ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

9.4 Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

9.5 Le ou les gérants ne contractent en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Ils sont uniquement des agents autorisés et donc responsables uniquement de la réalisation de leur mandat.

10. Réunions du Conseil de Gérance.

10.1 En cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance élira parmi ses membres un président.

Le premier président peut être nommé par la première assemblée générale des associés. En cas d'empêchement du président, il sera remplacé par le gérant élu à cette fin parmi les membres présents à la réunion.

10.2 Le conseil de gérance se réunit sur convocation du président ou d'un gérant. Lorsque tous les gérants sont présents ou représentés, ils pourront renoncer aux formalités de convocation.

10.3 Le conseil de gérance ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Tout gérant est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du conseil de gérance par un autre gérant, pour autant que ce dernier soit en possession d'une procuration écrite en original ou en copie. Un gérant peut également désigner par téléphone un autre gérant pour le représenter. Cette désignation devra être confirmée par une lettre écrite.

10.4 Toute décision du conseil de gérance est prise à la majorité simple. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

10.5 L'utilisation de la vidéo-conférence et de conférence téléphonique est autorisée pour autant que chaque participant soit en mesure de prendre activement part à la réunion, c'est-à-dire notamment d'entendre et d'être entendu par tous les autres gérants participant utilisant cette technologie. Dans un tel cas, les gérants utilisant ce type de technologie seront réputés présents à la réunion et seront habilités à prendre part au vote via le téléphone ou la vidéo.

10.6 Les votes pourront également se faire par tout autre moyen généralement quelconque tel que fax, e-mail ou téléphone. Dans cette dernière hypothèse, le vote devra être confirmé par écrit.

10.7 Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance sont signés par tous les gérants présents.

10.8 Des résolutions du conseil de gérance peuvent être prises valablement par voie circulaire si elles sont signées et approuvées par écrit par tous les gérants. Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents séparés. Ces décisions auront le même effet et la même validité que des décisions votées lors d'une réunion du conseil de gérance, dûment convoquée.

11. Délégation de pouvoirs. Tout gérant ou, en cas de pluralité, le conseil de gérance pourra déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière des affaires de la Société et à la représentation de la Société pour la conduite journalière des affaires, à un ou plusieurs gérants et autres agents, associés ou non, agissant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le conseil de gérance déterminera. Tout gérant ou, en cas de pluralité, le conseil de gérance pourra également conférer tous pouvoirs et/ou mandats spéciaux à toutes personnes, qui n'ont pas besoin d'être gérants, nommer et révoquer tous fondés de pouvoirs et employés, et fixer leurs émoluments.

12. Représentation de la Société. En toutes circonstances, la Société sera engagée par la signature d'un seul gérant ou de toute autre personne à laquelle le pouvoir de signature aura été donné.

13. Comptes. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le gérant ou, en cas de pluralité, le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire et du bilan.

14. Réviseur d'entreprises.

14.1 Un ou plusieurs réviseurs d'entreprises sont nommés par le conseil de gérance de la Société qui détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leurs fonctions. Leur nomination ne pourra toutefois excéder six (6) années. Les réviseurs d'entreprises élus sans indication de la durée de leur mandat, seront réputés avoir été élus pour un terme de six (6) ans.

14.2 Les réviseurs d'entreprises sont rééligibles.

Titre IV. - Décision des associés

15. Pouvoirs de l'Assemblée Générale des associés.

15.1 L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

15.2 En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui.

15.3 Le gérant ou en cas de pluralité de gérants le conseil de gérance pourra convoquer une réunion des associés par notice écrite envoyé à chaque associé 15 jours préalablement. Si le nombre des associés n'est pas supérieur à vingt-cinq, chaque associé pourra recevoir une notice avec le texte des résolutions ou décisions à prendre expressément formulées au lieu de la tenue d'une réunion et émettra son vote par écrit dans le délai prescrit par la notice. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient par des associés détenant plus de la moitié de capital social. Si ce chiffre n'est pas atteint à la première réunion ou consultation par écrit, les associés sont convoqués ou consultés une

seconde fois, par lettres recommandées, et les décisions sont prises à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représenté.

15.4 Les résolutions modifiant les statuts de la Société ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social de la Société, conformément aux prescriptions de la loi.

Titre V. - Année sociale, Répartition des bénéfices

16. Année sociale. L'exercice sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

17. Répartition des bénéfices.

17.1 Chaque année cinq (5) pour cent au moins du bénéfice net seront prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve aura atteint un dixième du capital social de la Société.

17.2 Après dotation à la réserve légale, l'assemblée générale des associés décide de la répartition et de la distribution du solde du bénéfice net.

17.3 Le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Titre VI. - Dissolution, Liquidation

18. Dissolution, Liquidation.

18.1 La Société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale des associés, délibérant dans les mêmes conditions que celles prévues pour la modification des Statuts.

18.2 Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des associés, qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VII. - Loi Applicable

19. Loi Applicable. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, trouvera son application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents Statuts.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2010.

Souscription et libération

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, la comparante préqualifiée déclare souscrire les cent (100) parts sociales.

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500 EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à mille cent euros.

Résolutions de l'associé unique

Et immédiatement après la constitution de la Société, la comparante préqualifiée, représentant l'intégralité du capital social et se considérant dûment convoquée, a pris les résolutions suivantes:

1. L'adresse de la Société est fixée au 6C, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach.

2. Sont appelés aux fonctions de gérants avec pouvoir individuel et pour une durée indéterminée:

- Monsieur Dennis MÜLLER, né à Stolberg, Allemagne, le 14 janvier 1978, résidant professionnellement au 6C, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach.

- Monsieur Peter Jeawook JUN, né en Corée du Sud le 3 juin 1974, résidant professionnellement au 6C, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach.

Monsieur Peter Jeawook JUN a été élu comme président du conseil de gérance pour une durée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française. A la requête de la même personne et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, passé à Junglinster, le jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire prémentionné a signé avec le notaire instrumentaire le présent acte.

Signé: Alain THILL, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher le 15 juillet 2010. Relation: GRE/2010/2395. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Pour copie conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 28 juillet 2010.

Référence de publication: 2010115417/358.

(100130821) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2010.

Laganas Securities S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 45.000,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 108.975.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 août 2010.

Référence de publication: 2010114306/11.

(100129727) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2010.

Latina S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 47.393.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour LATINA S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010114311/11.

(100129438) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2010.

Le Nouveau Chez Nous, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 31, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 21.458.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010114313/9.

(100129814) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2010.

Alpha Wealth Management Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-7305 Steinsel, 7, In der Duerrwies.

R.C.S. Luxembourg B 140.354.

Il résulte des procès-verbaux du Conseil d'Administration du 14 mai 2010 et de l'Assemblée Générale du 20 mai 2010 que:

- Monsieur Nicolas Fiani a démissionné de ses fonctions d'administrateur;
- Monsieur Eric de Nazelle a démissionné de ses fonctions d'administrateur;
- Le mandat d'administrateur de Monsieur Pascal Bertin, employé, né le 19 juillet 1966, demeurant à L-1420 Luxembourg, 176 avenue Gaston Diderich, a été renouvelé;
- Monsieur Frédéric Somville, employé, né le 10 décembre 1964 à Uccle (Belgique), demeurant à 40 avenue du X septembre - L-2550 Luxembourg, a été nommé administrateur;
- Le mandat d'administrateur de la société par actions simplifiée de droit français, EQUANCE SAS a été renouvelé;

- Monsieur Frédéric Somville, employé, né le 10 décembre 1964 à Uccle (Belgique), demeurant à 40 avenue du X septembre - L-2550 Luxembourg, a été nommé administrateur-délégué en remplacement de Monsieur Pascal Bertin;
- Les mandats d'administrateur et d'administrateur-délégué de Monsieur Thanh Liêm Nguyen ont été renouvelés.

Tous les nouveaux mandats ci-dessus expireront, sauf décision contraire de l'Assemblée des actionnaires, réunie en AGE ou AGO, le 20 mai 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010114942/23.

(100129762) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2010.

Lermita S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 22.270.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 07/07/2010 à Luxembourg

Suite du décès de Monsieur Jacques Tordoor, l'Assemblée décide de nommer en remplacement au poste d'administrateur:

Monsieur Jacques REMIENCE, employé privé, né à Bastogne le 13/06/1966, avec adresse professionnelle au 3A, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Son mandat se terminera à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire à tenir en 2014

Pour copie conforme

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010114314/16.

(100129598) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2010.

Lexington, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 73.506.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 07/07/2010 à Luxembourg

Suite au décès de Monsieur Jacques Tordoor, l'Assemblée décide de nommer en remplacement au poste d'administrateur:

Monsieur Eugenio RODRIGUES, comptable, né à Metz le 16/02/1976, avec adresse professionnelle au 3A, boulevard du Prince Henri L-1724 Luxembourg.

Son mandat se terminera à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire à tenir en 2014

Pour copie conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010114315/16.

(100129838) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2010.

Mangiama S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2560 Luxembourg, 4, rue de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 139.511.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 août 2010.

Référence de publication: 2010114328/10.

(100129878) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2010.

Mangiamao S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2560 Luxembourg, 4, rue de Strasbourg.
R.C.S. Luxembourg B 139.511.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 23 août 2010.

Référence de publication: 2010114329/10.

(100129879) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2010.

Masthead, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.
R.C.S. Luxembourg B 94.108.

In the year two thousand and ten, on the twelfth day of August.

Before Maître Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

Is held an extraordinary general meeting of the sole shareholder of MASTHEAD, a private limited company, having its registered office in L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer, incorporated by a deed of Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem (Luxembourg), on the 1st of July 2003, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et associations, number 751 on the 16th of July 2003, registered with the Trade and Companies register of Luxembourg under number B 94108 (the "Company").

There appeared:

Soiltec AB, a private limited company existing under the laws of Sweden, registration number 556518-4420, with registered office at Kungsporten, 4A, SE-427 50 Billdal, being the sole holder of the one hundred (100) shares of the Company (the Sole Shareholder),

here represented by Mr. Eric LECLERC, employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy, given under private seal.

Such proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to record the following:

I. That all of the one hundred (100) shares of the Company, having a nominal value of one hundred twenty-five Euros (EUR 125.-) each, representing the entirety of the share capital of the Company amounting to twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) are present or represented at the Meeting, which is thus regularly constituted and can validly deliberate on all the items on the agenda;

I. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

Agenda

1. - Acceptance of the share transfer of one hundred (100) shares from Mr. And Mrs. Anders and Annette LAGERBERG to Soiltec AB, which occurred on April 22nd, 2010, by the managers on behalf of the company.

2. - Amendment of article 6 of the by-laws, by adding the following paragraph:

“ **Art. 6.** The one hundred (100) shares are entirely subscribed by the sole associate, SOILTEC AB, org.nr. 556518-4420, with registered office at Kungsporten, 4A, SE-427 50 Billdal.”

Upon approbation and discussion, the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder in conformity of article 1690 of the “Code Civil” accepts the share transfer of one hundred (100) shares from Mr. and Mrs. Anders and Annette LAGERBERG to SOILTEC AB, a private limited company existing under the laws of Sweden, registration number 556518-4420, with registered office at Kungsporten, 4A, SE-427 50 Billdal, which occurred on April 22nd, 2010, by the managers on behalf of the company.

Second resolution

Accordingly to the foregoing, the Sole Shareholder resolves to amend Article 6 of the by-laws, and to give it henceforth the following wording:

“ **Art. 6.** Capital The capital is set at twelve thousand five hundred euros (12,500.- EUR) represented by one hundred (100) shares of a par value of one hundred and twenty-five euros (125.- EUR) each.

The one hundred (100) shares are entirely subscribed by the sole associate, SOILTEC AB, org.nr. 556518-4420, with registered office at Kungspporten, 4A, SE-427 50 Billdal.”

There being no further business, the meeting is closed.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Costs and Expenses

The costs, expenses, remunerations or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged it by reason of the present deed are assessed at nine hundred and twenty Euros.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing person, the said proxy holder signed together with the notary this original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le douze août.

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de MASTHEAD, une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer, constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Luxembourg), en date du 1^{er} juillet 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 751 du 16 juillet 2003, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 94108 (la "Société").

A comparu:

Soiltec AB, une société à responsabilité limitée existante sous les lois de Suède, numéro d'enregistrement 556518-4420, avec siège social à Kungspporten 4A, SE-427 50 Billdal, et seule détentrice des cent (100) parts sociales de la Société (l'Associé Unique).

L'Associé Unique est représenté par Monsieur Eric LECLERC, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et par le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte, pour être présentée aux autorités compétentes pour les besoins de l'enregistrement.

L'Associé Unique, agissant par le biais du mandataire, demande au notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. Que la totalité des cent (100) parts sociales de la Société ayant une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune, représentant la totalité du capital social de la Société d'un montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est dûment représentée à l'Assemblée, laquelle se trouve dûment constituée et peut valablement délibérer sur les points reproduits dans l'agenda ci-dessous.

II.- Que l'agenda de l'Assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1.- Acceptation du transfert de cent (100) parts sociales de Monsieur et Madame Anders et Annette LAGERBERG à SOILTEC AB, qui a eu lieu en date du 22 avril 2010, par les gérants pour le compte de la société.

2.- Modification de l'article 6 des statuts, en ajoutant le paragraphe suivant:

« **Art. 6.** Les cent (100) parts ont été entièrement souscrites par l'associé unique, SOILTEC AB, org.nr. 556518-4420, avec siège social à Kungspporten 4A, SE-427 50 Billdal.»

Ainsi, l'Associé Unique, après avoir délibéré, prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique en conformité de l'article 1690 du Code Civil, décide d'accepter le transfert de cent (100) parts sociales de Monsieur et Madame Anders et Annette LAGERBERG à Soiltec AB, une société à responsabilité limitée existante sous les lois de Suède, numéro d'enregistrement 556518-4420, avec siège social à Kungspporten 4A, SE-427 50 Billdal, qui a eu lieu en date du 22 avril 2010, par les gérants pour le compte de la société.

Seconde résolution

Suite à ce qui précède, l'Associé Unique décide de modifier l'article 6 des statuts de la Société, pour lui donner à l'avenir le libellé suivant:

« **Art. 6.** Le capital social de la société est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) divisé en cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune.

Les cent (100) parts ont été entièrement souscrites par l'associé unique, SOILTEC AB, org.nr. 556518-4420, avec siège social à Kungssporten 4A, SE-427 50 Billdal.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de cette Assemblée générale extraordinaire est estimé à environ neuf cent vingt euros.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

L'acte ayant été lu au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé avec le notaire, le présent acte.

Signé: E. LECLERC, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 13 août 2010. LAC/2010/36143. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 23 août 2010.

Référence de publication: 2010114330/113.

(100129714) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2010.

Creseer Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 115.300.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 20 août 2010 que:

1. Les démissions des administrateurs Monsieur BAKER Simon, Monsieur SHAND Dawn, Madame NERE Corinne en date du 31 décembre 2008 sont acceptées.

2. Sont nommés, en remplacement des administrateurs démissionnaires:

- Monsieur Benoît BAUDUIN, né le 31 mars 1976 à Messancy (Belgique) et résidant professionnellement au 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg.

- Monsieur Luc GERONDAL, né le 23 avril 1976 à Kinshasa (République Démocratique du Congo) et résidant professionnellement au 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg.

- Monsieur Patrick MOINET, né le 6 juin 1975 à Bastogne (Belgique) et résidant au 37 rue Alphonse München, L-2172 Luxembourg.

Leur mandat prendra fin jusqu'à l'assemblée qui se tiendra en 2015.

3. La démission, en date du de la société: "CARDINAL TRUSTEES LIMITED" en sa qualité de commissaire de la société est acceptée.

4. Est nommé en tant que commissaire jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2015, la société "Réviconsult S.à r.l." ayant son siège social au 16 rue Jean l'Aveugle, L-1148 Luxembourg et inscrite au registre de commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B139013.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2015.

5. Le siège social de la société a été fixé au 6 rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 août 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010115254/29.

(100130792) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2010.

Masthead, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 94.108.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 août 2010.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2010114331/14.

(100129719) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2010.

MD Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4735 Pétange, 81, rue J.B. Gillardin.

R.C.S. Luxembourg B 101.373.

Le Bilan abrégé et les comptes annuels au 30 Décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23/08/2010.

Référence de publication: 2010114333/11.

(100129886) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2010.

Megafin S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 149.284.

EXTRAIT

En date du 23 juillet 2010, l'Associé unique a adopté la résolution suivante:

- Le siège social de la société est transféré du "12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg" au "15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg".

Suite à ce changement de siège social, il est à noter que l'adresse professionnelle de Johanna Dirkje Martina van Oort, gérant, est désormais comme suit: 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

Luxembourg, le 20 août 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010114334/16.

(100129616) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2010.

Central Europe Investments S. à r. l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 150.254.

Extrait des résolutions prises suite à une convention de cession de parts sociales sous seing privé du 1^{er} décembre 2010

Il résulte de la convention de cession de parts sociales tenue sous seing privé en date du 1^{er} décembre 2010 que:

- Monsieur Gauthier De Biolley, administrateur de sociétés, né le 20 février 1961 à Leuven (B), demeurant au 42A, Karel Van Lorreenlaan, 3080 Tervuren, Belgique cède et transporte sous les garanties ordinaires et de droit, aux cessionnaires qui l'acceptent 300 (trois cents) parts sociales réparties entre eux comme suit:

* Monsieur Mihai ALBU, demeurant à R-011998 Bucarest, 6, Cehov Street, apt.1, secteur 1, Roumanie, qui accepte 109 (cent neuf) parts sociales d'une valeur nominale de 10 EUR (dix euros) chacune, entièrement libérées dont il est propriétaire au sein de la société.

* Monsieur Michel NAQUET-RADIGUET, demeurant à B-1180 Bruxelles, 11, Avenue Henri Pirenne, Belgique, qui accepte 109 (cent neuf) parts sociales d'une valeur nominale de 10 EUR (dix euros) chacune, entièrement libérées dont il est propriétaire au sein de la société.

* Monsieur Tony DESMET, demeurant à B-8301 Knokke-Heist, J.Nellenslaan 10, Belgique, qui accepte 55 (cinquante cinq) parts sociales d'une valeur nominale de 10 EUR (dix euros) chacune, entièrement libérées dont il est propriétaire au sein de la société.

* Monsieur Lucian GHINEA LARENTIU, demeurant à Bucarest, 54, Drumul Taberei Street, Block F3, Appartement 3, ground floor, District 6, Roumanie, qui accepte 27 (vingt sept) parts sociales d'une valeur nominale de 10 EUR (dix euros) chacune, entièrement libérées dont il est propriétaire au sein de la société.

Le cessionnaire sera propriétaire des parts sociales cédées à compter de ce jour avec tous les droits y attachés.

Luxembourg, le 9 août 2010.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2010116092/29.

(100131097) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2010.

AMB Europe Luxembourg Holding 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 30.500,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 122.995.

Suite aux résolutions prises en date du 13 août 2010, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

Acceptation de la démission de Monsieur Antonius Woutherus Josef van Vlerken, avec adresse au 18, Vossenlaan, NL-5581 EC Waalre, Pays-Bas, de son mandat de gérant avec effet au 23 juillet 2010.

Nomination de Monsieur Jeroen Smit, avec adresse au 108, Zuidplein, Tower H-13, 1077 XV Amsterdam, Pays-Bas, en tant que gérant avec effet au 23 juillet 2010 et pour une durée indéterminée.

Dès lors, le conseil de gérance se compose ainsi:

TMF Corporate Services S.A.

Rohn Thomas Grazer

Jeroen Smit

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 août 2010.

Pour la société

TMF Corporate Services S.A.

Signatures

Gérant

Référence de publication: 2010114946/23.

(100129436) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2010.

NCC Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 14.814,81.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 154.329.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2010114345/11.

(100129697) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2010.

Millepore S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 83.730.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue le 7 juillet 2010

Suite au décès de Monsieur Jacques TORDOOR, et en vertu de l'article 51 de la loi sur les sociétés commerciales, le conseil nomme en remplacement comme Administrateur, sous réserve légal d'approbation de la nomination par la prochaine Assemblée Générale

Monsieur Eugenio Rodrigues, comptable, né à Metz le 16/02/1976, avec adresse professionnelle au 3A, boulevard du Prince Henri L-1724 Luxembourg.

jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire à tenir en 2013.

Pour copie conforme
Signature / Signature
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010114335/17.

(100129870) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2010.

New Generation Investments Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 130.826.

—
EXTRAIT

En date du 18 août 2010, l'actionnaire unique a pris la résolution suivante:

- Le changement du siège social de la société du 12-14, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg est accepté;
- Le changement d'adresse professionnelle de Marjoleine van Oort du 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg est acceptée.
- Le changement de siège social de l'actionnaire unique du 12-14 rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg est acceptée.
- Le changement d'adresse de Mr. Gleb Ognyanikov de 1, Pr. Tshernyshevskovo, 191123 St Petersburg, Russia à 19A Nevskiy pr., 4th Floor, 191186 St Petersburg, Russia est accepté;

Luxembourg, le 18 août 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010114347/20.

(100129703) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2010.

AMB Fund Luxembourg 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 123.457.

Suite aux résolutions prises en date du 13 août 2010, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

Acceptation de la démission de Mr. Antonius Woutherus Josef van Vlerken, avec adresse au 18, Vossenlaan, NL-5581 EC Waalre, Pays-Bas, de son mandat de gérant avec effet au 23 juillet 2010.

Nomination de Monsieur Jeroen Smit, avec adresse professionnelle au 108, Zuidplein, Tower H-13, 1077 XV Amsterdam, Pays-Bas, en tant que gérant avec effet au 23 juillet 2010 et pour une durée indéterminée.

Dès lors, le conseil de gérance se compose ainsi:

TMF Corporate Services S.A.

Rohn Thomas Grazer

Jeroen Smit

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 août 2010.

Pour la société

TMF Corporate Services S.A.

Signatures

Gérant

Référence de publication: 2010114947/23.

(100129464) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2010.

Novalux S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 23.627.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue le 7 juillet 2010

Suite au décès de Monsieur Jacques TORDOOR et en vertu de l'article 51 de la loi sur les sociétés commercial, le conseil nomme en remplacement comme d'Administrateur, sous réserve d'approbation de la nomination par la prochaine Assemblée Générale:

Monsieur Eugenio Rodrigues, comptable, né à Metz le 16/02/1976, avec adresse professionnelle au 3A, boulevard du Prince Henri L-1724 Luxembourg.

jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire à tenir en 2014.

Pour copie conforme
Signature / Signature
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010114349/17.

(100129871) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2010.

Orange Senior Loans 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.
R.C.S. Luxembourg B 155.024.

—
STATUTES

In the year two thousand and ten, on the twenty-first day of July.

Before the undersigned Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Orange Senior Loans 1 S.à r.l., a company incorporated and existing under the laws of Luxembourg, registration with the Luxembourg Trade and Companies' Register pending, having its registered office at 33, rue de Gasperich, L-5826 Hesperange

duly represented by Adrian Aldinger, lawyer, having his professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given on 21 July 2010 in Guernsey.

The proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to this deed in order to be registered therewith.

Such appearing party has requested the notary to document the deed of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which it wishes to incorporate and the articles of association of which shall be as follows:

A. Name - Duration - Purpose - Registered office

Art. 1. Name. There hereby exists among the current owner of the shares and/or anyone who may be a shareholder in the future, a company in the form of a société à responsabilité limitée under the name of "Orange Senior Loans 3 S.à r.l." (the "Company").

Art. 2. Duration. The Company is incorporated for an unlimited duration. It may be dissolved at any time and without cause by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

Art. 3. Purpose.

3.1 The Company's purpose is the creation, holding, development and realisation of a portfolio, consisting of interests and rights of any kind and of any other form of investment in entities of the Grand Duchy of Luxembourg and in foreign entities, whether such entities exist or are to be created, especially by way of subscription, acquisition by purchase, sale or exchange of securities or rights of any kind whatsoever, such as any equity instruments, debt instruments, patents and licenses, as well as the administration and control of such portfolio.

3.2 The Company may further:

- grant any form of security for the performance of any obligations of the Company or of any entity, in which it holds a direct or indirect interest or right of any kind or in which the Company has invested in any other manner or which forms part of the same group of entities as the Company, or of any director or any other officer or agent of the Company or of any entity, in which it holds a direct or indirect interest or right of any kind or in which the Company has invested in any other manner or which forms part of the same group of entities as the Company; and

- lend funds or otherwise assist any entity, in which it holds a direct or indirect interest or right of any kind or in which the Company has invested in any other manner or which forms part of the same group of entities as the Company.

3.3 The Company may carry out all transactions, which directly or indirectly serve its purpose. Within such purpose, the Company may especially:

- raise funds through borrowing in any form or by issuing any securities or debt instruments, including bonds, by accepting any other form of investment or by granting any rights of whatever nature, subject to the terms and conditions of the law;

- participate in the incorporation, development and/or control of any entity in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad; and

- act as a partner/shareholder with unlimited or limited liability for the debts and obligations of any Luxembourg or foreign entities.

Art. 4. Registered office.

4.1 The Company's registered office is established in the city of Hesperange, Grand Duchy of Luxembourg.

4.2 Within the same municipality, the Company's registered office may be transferred by a resolution of the board of managers.

4.3 It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

4.4 Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers.

B. Share capital - Shares - Register of shareholders - Ownership and transfer of shares

Art. 5. Share capital.

5.1 The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred pounds Sterling (GBP 12,500), consisting of twelve thousand five hundred (12,500) shares having a par value of one pound sterling (GBP 1) each.

5.2 Under the terms and conditions provided by law, the Company's share capital may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

Art. 6. Shares.

6.1 The Company's share capital is divided into shares, each of them having the same par value.

6.2 The Company may have one or several shareholders, with a maximum number of forty (40), unless otherwise provided by law.

6.3 A shareholder's right in the Company's assets and profits shall be proportional to the number of shares held by him/her/it in the Company's share capital.

6.4 The death, legal incapacity, dissolution, bankruptcy or any other similar event regarding the sole shareholder, as the case may be, or any other shareholder shall not cause the Company's dissolution.

6.5 The Company may repurchase or redeem its own shares under the condition that the repurchased or redeemed shares be immediately cancelled and the share capital reduced accordingly.

6.6 The Company's shares are in registered form.

Art. 7. Register of shareholders.

7.1 A register of shareholders will be kept at the Company's registered office, where it will be available for inspection by any shareholder. This register of shareholders will in particular contain the name of each shareholder, his/her/its residence or registered or principal office, the number of shares held by such shareholder, any transfer of shares, the date of notification to or acceptance by the Company of such transfer pursuant to these articles of association as well as any security rights granted on shares.

7.2 Each shareholder will notify the Company by registered letter his/her/its address and any change thereof. The Company may rely on the last address of a shareholder received by it.

Art. 8. Ownership and transfer of shares.

8.1 Proof of ownership of shares may be established through the recording of a shareholder in the register of shareholders. Certificates of the recordings in the register of shareholders will be issued and signed by the chairman of the board of managers, by any two of its members or by the sole manager, as the case may be, upon request and at the expense of the relevant shareholder.

8.2 The Company will recognise only one holder per share. In case a share is owned by several persons, they must designate a single person to be considered as the sole owner of that share in relation to the Company. The Company is entitled to suspend the exercise of all rights attached to a share held by several owners until one owner has been designated.

8.3 The Company's shares are freely transferable among existing shareholders. Inter vivos, they may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the shareholders, including the transferor, representing in the aggregate seventy-five per cent (75%) of the share capital at least. Unless otherwise provided by law, the shares may not be transmitted by reason of death to non-shareholders, except with the approval of shareholders representing in the aggregate seventy-five per cent (75%) of the voting rights of the surviving shareholders at least.

8.4 Any transfer of shares will need to be documented through a transfer agreement in writing under private seal or in notarised form, as the case may be, and such transfer will become effective towards the Company and third parties upon notification of the transfer to or upon the acceptance of the transfer by the Company, following which any member of the board of managers may record the transfer in the register of shareholders.

8.5 The Company, through any of its managers, may also accept and enter into the register of shareholders any transfer referred to in any correspondence or in any other document which establishes the transferor's and the transferee's consent.

C. General meeting of shareholders

Art. 9. Powers of the general meeting of shareholders.

9.1 The Shareholders exercise their collective rights in the general meeting of shareholders, which constitutes one of the Company's corporate bodies.

9.2 If the Company has only one shareholder, such shareholder shall exercise the powers of the general meeting of shareholders. In such case and to the extent applicable and where the term "sole shareholder" is not expressly mentioned in these articles of association, a reference to the "general meeting of shareholders" used in these articles of association is to be construed as being a reference to the "sole shareholder".

9.3 The general meeting of shareholders is vested with the powers expressly reserved to it by law and by these articles of association.

9.4 In case of plurality of shareholders and if the number of shareholders does not exceed twenty-five (25), instead of holding general meetings of shareholders, the shareholders may also vote by resolution in writing, subject to the terms and conditions of the law. To the extent applicable, the provisions of these articles of association regarding general meetings of shareholders shall apply with respect to such vote by resolution in writing.

Art. 10. Convening general meetings of shareholders.

10.1 The general meeting of shareholders of the Company may at any time be convened by the board of managers, by the statutory auditor(s), if any, or by shareholders representing in the aggregate more than fifty per cent (50%) of the Company's share capital, as the case may be, to be held at such place and on such date as specified in the notice of such meeting.

10.2 In case the Company has more than twenty-five (25) shareholders, an annual general meeting must be held in the municipality where the Company's registered office is located or at such other place as may be specified in the notice of such meeting. The annual general meeting of shareholders must be convened within a period of six (6) months from closing the Company's accounts.

10.3 The convening notice for any general meeting of shareholders must contain the agenda of the meeting, the place, date and time of the meeting, and such notice is to be sent to each shareholder by registered letter at least eight (8) days prior to the date scheduled for the meeting.

10.4 If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the general meeting of shareholders may be held without prior notice.

Art. 11. Conduct of general meetings of shareholders - Vote by resolution in writing.

11.1 A board of the meeting shall be formed at any general meeting of shareholders, composed of a chairman, a secretary and a scrutineer, each of whom shall be appointed by the general meeting of shareholders and who need neither be shareholders, nor members of the board of managers. The board of the meeting shall especially ensure that the meeting is held in accordance with applicable rules and, in particular, in compliance with the rules in relation to convening, majority requirements, vote tallying and representation of shareholders.

11.2 An attendance list must be kept at any general meeting of shareholders.

11.3 Quorum and vote

11.3.1 Each share entitles to one (1) vote.

11.3.2 Unless otherwise provided by law or by these articles of association, resolutions of the shareholders are validly passed when adopted by shareholders representing more than fifty per cent (50%) of the Company's share capital on first call. If such majority has not been reached on first call, the shareholders shall be convened or consulted for a second time. On second call, the resolutions will be validly adopted with a majority of votes validly cast, regardless of the portion of capital represented.

11.4 A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing another person, shareholder or not, as his/her/its proxy in writing by a signed document transmitted by mail, facsimile, electronic mail or by any other means

of communication, a copy of such appointment being sufficient proof thereof. One person may represent several or even all shareholders.

11.5 Any shareholder who participates in a general meeting of shareholders by conference-call, video-conference or by any other means of communication which allow such shareholder's identification and which allow that all the persons taking part in the meeting hear one another on a continuous basis and may effectively participate in the meeting, is deemed to be present for the computation of quorum and majority.

11.6 Each shareholder may vote at a general meeting of shareholders through a signed voting form sent by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication to the Company's registered office or to the address specified in the convening notice. The shareholders may only use voting forms provided by the Company which contain at least the place, date and time of the meeting, the agenda of the meeting, the proposals submitted to the resolution of the meeting as well as for each proposal three boxes allowing the shareholder to vote in favour of or against the proposed resolution or to abstain from voting thereon by marking with a cross the appropriate box. The Company will only take into account voting forms received prior to the general meeting of shareholders which they relate to.

11.7 The board of managers may determine all other conditions that must be fulfilled by the shareholders for them to take part in any general meeting of shareholders.

Art. 12. Amendment of the articles of association. Subject to the terms and conditions provided by law, these articles of association may be amended by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted by a (i) majority of shareholders (ii) representing in the aggregate seventy-five per cent (75%) of the share capital at least.

Art. 13. Minutes of general meetings of shareholders.

13.1 The board of any general meeting of shareholders shall draw minutes of the meeting which shall be signed by the members of the board of the meeting as well as by any shareholder who requests to do so.

13.2 The sole shareholder, as the case may be, shall also draw and sign minutes of his/her/its resolutions.

13.3 Any copy and excerpt of such original minutes to be produced in judicial proceedings or to be delivered to any third party, shall be certified conforming to the original by the notary having had custody of the original deed, in case the meeting has been recorded in a notarial deed, or shall be signed by the chairman of the board of managers, by any two of its members or by the sole manager, as the case may be.

D. Management

Art. 14. Powers of the board of managers.

14.1 The Company shall be managed by one or several managers, who need not be shareholders of the Company. In case of plurality of managers, the managers shall form a board of managers being the corporate body in charge of the Company's management and representation. The Company may have several classes of managers. To the extent applicable and where the term "sole manager" is not expressly mentioned in these articles of association, a reference to the "board of managers" used in these articles of association is to be construed as being a reference to the "sole manager".

14.2 The board of managers is vested with the broadest powers to take any actions necessary or useful to fulfill the corporate object, with the exception of the actions reserved by law or by these articles of association to the shareholder (s).

14.3 The Company's daily management and the Company's representation in connection with such daily management may be delegated to one or several managers or to any other person, shareholder or not, acting alone or jointly as agent of the Company. Their appointment, revocation and powers shall be determined by a resolution of the board of managers.

14.4 The Company may also grant special powers by notarised proxy or private instrument to any persons acting alone or jointly as agents of the Company.

Art. 15. Composition of the board of managers. The board of managers must choose from among its members a chairman of the board of managers. It may also choose a secretary, who needs neither be a shareholder, nor a member of the board of managers.

Art. 16. Election and removal of managers and term of the office.

16.1 Managers shall be elected by the general meeting of shareholders, which shall determine their remuneration and term of the office.

16.2 Any manager may be removed at any time, without notice and without cause by the general meeting of shareholders. A manager, who is also shareholder of the Company, shall not be excluded from voting on his/her/its own revocation.

16.3 Any manager shall hold office until its/his/her successor is elected. Any manager may also be re-elected for successive terms.

Art. 17. Convening meetings of the board of managers.

17.1 The board of managers shall meet upon call by its chairman or by any two (2) of its members at the place indicated in the notice of the meeting as described in the next paragraph.

17.2 Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four (24) hours at least in advance of the date scheduled for the meeting by mail, facsimile, electronic mail or any other means of communication, except in case of emergency, in which case the nature and the reasons of such emergency must be indicated in the notice. Such convening notice is not necessary in case of assent of each manager in writing by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication, a copy of such signed document being sufficient proof thereof. Also, a convening notice is not required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers. No convening notice shall furthermore be required in case all members of the board of managers are present or represented at a meeting of the board of managers or in the case of resolutions in writing pursuant to these articles of association.

Art. 18. Conduct of meetings of the board of managers.

18.1 The chairman of the board of managers shall preside at all meeting of the board of managers. In his/her/its absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore.

18.2 Quorum

The board of managers can deliberate or act validly only if at least half of its members are present or represented at a meeting of the board of managers.

18.3 Vote

Resolutions are adopted with the approval of a majority of votes of the members present or represented at a meeting of the board of managers. The chairman shall not have a casting vote.

18.4 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing any other manager as his/her/its proxy in writing by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication, a copy of the appointment being sufficient proof thereof. Any manager may represent one or several of his/her/its colleagues.

18.5 Any manager who participates in a meeting of the board of managers by conference-call, video-conference or by any other means of communication which allow such manager's identification and which allow that all the persons taking part in the meeting hear one another on a continuous basis and may effectively participate in the meeting, is deemed to be present for the computation of quorum and majority. A meeting of the board of managers held through such means of communication is deemed to be held at the Company's registered office.

18.6 The board of managers may unanimously pass resolutions in writing which shall have the same effect as resolutions passed at a meeting of the board of managers duly convened and held. Such resolutions in writing are passed when dated and signed by all managers on a single document or on multiple counterparts, a copy of a signature sent by mail, facsimile, e-mail or any other means of communication being sufficient proof thereof. The single document showing all the signatures or the entirety of signed counterparts, as the case may be, will form the instrument giving evidence of the passing of the resolutions, and the date of such resolutions shall be the date of the last signature.

Art. 19. Minutes of meetings of the board of managers.

19.1 The secretary, or if no secretary has been appointed, the chairman, shall draw minutes of any meeting of the board of managers, which shall be signed by the chairman and by the secretary, as the case may be.

19.2 The sole manager, as the case may be, shall also draw and sign minutes of his/her/its resolutions.

19.3 Any copy and excerpt of any such original minutes to be produced in judicial proceedings or to be delivered to any third party shall be signed by the chairman of the board of managers, by any two of its members or by the sole manager, as the case may be.

Art. 20. Dealings with third parties. The Company will be bound towards third parties in all circumstances by the joint signatures of any two managers or by the signature of the sole manager or by the joint signatures or by the sole signature of any person(s) to whom such signatory power has been delegated by the board of managers or by the sole manager. The Company will be bound towards third parties by the signature of any agent(s) to whom the power in relation to the Company's daily management has been delegated acting alone or jointly, subject to the rules and the limits of such delegation.

E. Supervision

Art. 21. Statutory auditor(s) - Independent auditor(s).

21.1 In case the Company has more than twenty-five (25) shareholders, its operations shall be supervised by one or several statutory auditors, who may be shareholders or not.

21.2 The general meeting of shareholders shall determine the number of statutory auditors, shall appoint them and shall fix their remuneration and term of the office. A former or current statutory auditor may be reappointed by the general meeting of shareholders.

21.3 Any statutory auditor may be removed at any time, without notice and without cause by the general meeting of shareholders.

21.4 The statutory auditors have an unlimited right of permanent supervision and control of all operations of the Company.

21.5 The statutory auditors may be assisted by an expert in order to verify the Company's books and accounts. Such expert must be approved by the Company.

21.6 In case of plurality of statutory auditors, they will form a board of statutory auditors, which must choose from among its members a chairman. It may also choose a secretary, who needs neither be a shareholder, nor a statutory auditor. Regarding the convening and conduct of meetings of the board of statutory auditors the rules provided in these articles of association relating to the convening and conduct of meetings of the board of managers shall apply.

21.7 If the Company exceeds two (2) of the three (3) criteria provided for in the first paragraph of article 35 of the law of 19 December 2002 regarding the Trade and Companies Register and the accounting and annual accounts of undertakings for the period of time as provided in article 36 of the same law, the statutory auditors will be replaced by one or several independent auditors, chosen among the members of the Institut des réviseurs d'entreprises, to be appointed by the general meeting of shareholders, which determines the duration of his/her/their office.

F. Financial year - Profits - Interim dividends

Art. 22. Financial year. The Company's financial year shall begin on first July of each year and shall terminate on thirtieth June of the following year.

Art. 23. Profits.

23.1 From the Company's annual net profits five per cent (5%) at least shall be allocated to the Company's legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as the aggregate amount of the Company's reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

23.2 Sums contributed to the Company by a shareholder may also be allocated to the legal reserve, if the contributing shareholder agrees with such allocation.

23.3 In case of a share capital reduction, the Company's legal reserve may be reduced in proportion so that it does not exceed ten per cent (10%) of the share capital.

23.4 Under the terms and conditions provided by law, the general meeting of shareholders will determine how the remainder of the Company's annual net profits will be used in accordance with the law and these articles of association.

Art. 24. Interim dividends - Share premium.

24.1 The board of managers or the general meeting of shareholders may proceed to the payment of interim dividends, under the reservation that (i) interim accounts have been drawn-up showing that sufficient funds are available, (ii) the amount to be distributed does not exceed total profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, plus any profits carried forward and sums drawn from reserves available for this purpose, less losses carried forward and any sums to be placed to reserve pursuant to the requirements of the law or of these articles of association and (iii) the Company's auditor, if any, has stated in his/her report to the board of managers that the first two conditions have been satisfied.

24.2 The share premium, if any, may be freely distributed to the shareholder(s) by a resolution of the shareholder(s) or of the manager(s), subject to any legal provisions regarding the inalienability of the share capital and of the legal reserve.

G. Liquidation

Art. 25. Liquidation. In the event of the Company's dissolution, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, individuals or legal entities, appointed by the general meeting of shareholders resolving on the Company's dissolution which shall determine the liquidators'/liquidator's powers and remuneration.

H. Governing law

Art. 26. Governing law. These articles of association shall be construed and interpreted under and shall be governed by Luxembourg law. All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 governing commercial companies, as amended.

Transitional provisions

1) The Company's first financial year shall begin on the date of the Company's incorporation and shall end on 30 June 2011.

2) Interim dividends may also be paid during the Company's first financial year.

Subscription and Payment

The sole subscriber has subscribed the shares to be issued as follows:

Orange Senior Loans 1 S.à r.l., aforementioned,

paid twelve thousand five hundred five pounds Sterling (GBP 12,500) in subscription for twelve thousand five hundred (12,500) shares.

All the shares have been entirely paid-in in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred pounds Sterling (GBP 12,500) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever incurred by the Company or which shall be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated to be EUR 1,200,-.

General meeting of shareholders

The incorporating shareholder, representing the Company's entire share capital and considering itself as duly convened, has immediately proceeded to a general meeting of shareholders. Having first verified that it was regularly constituted, the general meeting of shareholders has passed the following resolutions by unanimous vote.

1. The number of members of the board of managers is fixed at two (2).
2. The following persons are appointed as members of the board of managers of the Company for an unlimited period:
 - a) Sara Evans, manager, born on 16 May 1955 in Upminster (United Kingdom) residing at Le Bigoterie, Berthelot Street, St. Peter Port, Guernsey GY1 1JS; and
 - b) Michel Vareika, manager, born on 24 May 1960 in Etterbeek (Belgium) residing at 8, Killebiërg, L-5762 Hassel.
4. The address of the Company's registered office is set at 33, rue de Gasperich, L-5826 Hesperange.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that, on request of the appearing person, this deed is worded in English followed by a French translation. On the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof this notarial deed was drawn up in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing person, the proxyholder signed together with the notary, this original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt et un juillet.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Orange Senior Loans 1 S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, pas encore enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 33, rue de Gasperich, L-5826 Hesperange, Luxembourg,

ici représentée par Adrian Aldinger, juriste, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Guernesey, le 21 juillet 2010.

La procuration paraphée ne varietur par le mandataire de la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

A. Nom - Durée - Objet - Siège social

Art. 1^{er}. Nom. Il existe par les présentes par le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «Orange Senior Loans 3 S.à r.l.» (ci-après la «Société»).

Art. 2. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée. La Société pourra être dissolue à tout moment et sans cause par résolution de l'assemblée générale adoptée par la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 3. Objet.

3.1 La Société a pour objet la création, la détention, le développement et la réalisation d'un portfolio se composant de participations et de droits de toute nature, et de toute autre forme d'investissement dans des entités du Grand-Duché de Luxembourg et dans des entités étrangères, que ces entités soient déjà existantes ou encore à créer, notamment par souscription, acquisition par achat, vente ou échange de titres ou de droits de quelque nature que ce soit, tels que des titres participatifs, des titres représentatifs d'une dette, des brevets et des licences, ainsi que la gestion et le contrôle de ce portfolio.

3.2 La Société pourra également:

- accorder toute forme de garantie pour l'exécution de toute obligation de la Société ou de toute entité dans laquelle la Société détient un intérêt direct ou indirect ou un droit de toute nature, ou dans laquelle la Société a investi de toute autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la Société, ou de tout directeur ou autre titulaire ou agent de la Société, ou de toute entité dans laquelle la Société détient un intérêt direct ou indirect ou un droit de toute nature, ou dans laquelle la Société a investi de toute autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la Société; et

- accorder des prêts à toute entité dans laquelle la Société détient un intérêt direct ou indirect ou un droit de toute nature, ou dans laquelle la Société a investi de toute autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la Société, ou assister une telle entité de toute autre manière.

3.3 La Société peut réaliser toutes les transactions qui serviront directement ou indirectement son objet. Dans le cadre de son objet la Société peut notamment:

- rassembler des fonds, notamment en faisant des emprunts auprès de qui que ce soit ou en émettant tous titres participatifs ou tous titres représentatifs d'une dette, incluant des obligations, en acceptant toute autre forme d'investissement ou en accordant tous droits de toute nature;
- participer à la constitution, au développement et/ou au contrôle de toute entité dans le Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger; et
- agir comme associé/actionnaire responsable indéfiniment ou de façon limitée pour les dettes et engagements de toute société du Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

Art. 4. Sièges sociaux.

4.1 Le siège social de la Société est établi à Hesperange, Grand-Duché de Luxembourg.

4.2 Le siège social pourra être transféré dans la même commune par décision du conseil de gérance.

4.3 Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés adoptée par la majorité requise pour la modification des statuts.

4.4 Des succursales ou bureaux peuvent être créés, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil de gérance.

B. Capital social - Parts sociales - Registre des associés - Propriété et transfert des parts sociales

Art. 5. Capital social.

5.1 Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents livres sterling (GBP 12.500,-) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur d'une livre sterling (GBP 1,-) chacune.

5.2 Conformément aux dispositions légales, le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des associés statuant comme en matière de modification des statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1 Le capital social est divisé en parts sociales ayant la même valeur.

6.2 La Société peut avoir un ou plusieurs associés avec un nombre maximal de quarante (40) sauf dispositions légales contraires.

6.3 Le droit d'un associé de participer à la distribution des bénéfices de la Société sera proportionnel au nombre des parts sociales détenues par celui-ci.

6.4 Le décès, l'interdiction, la faillite, la déconfiture, la liquidation ou la dissolution de l'associé unique ou, les cas échéant, d'un autre associé ne met pas fin à la Société.

6.5 La Société peut racheter ou retirer ses propres parts sous la condition que ceux-ci seront annulés et le capital social sera diminué immédiatement.

6.6 Les parts sociales de la Société sont nominatives.

Art. 7. Registre des associés.

7.1 Il est tenu au siège social un registre des associés, dont tout associé pourra prendre connaissance. Ce registre contiendra en particulier les noms des associés, son adresse privée ou professionnelle, le montant des parts sociales détenu par chaque associé, tout transfert des parts sociales, la date de notification ou approbation par la Société de tout transfert selon ces statuts ainsi que toute garantie accordée sur ces parts sociales.

7.2 Chaque associé notifiera son adresse à la Société par lettre recommandée, ainsi que tout changement d'adresse ultérieur. La Société peut considérer comme exacte la dernière adresse de l'associé qu'elle a reçue.

Art. 8. Propriété et transfert des parts sociales.

8.1 La propriété des parts sociales s'établit par une inscription dans le registre des associés. Des certificats de ces enregistrements pourront être émis et signés par le président du conseil de gérance, par deux gérants ou par le gérant unique, selon le cas, sur requête et aux frais de l'associé en question.

8.2 La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chaque part sociale. Des copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

8.3 Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné par des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant

l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux associés survivants sujet à et conformément aux dispositions de la loi.

8.4 Toute cession de part sociale sera opposable à la Société et aux tiers soit par l'enregistrement d'une déclaration de cession dans le registre des associés, constatée par un acte notarié ou sous seings privés, soit sur notification de la cession à la Société, ou par l'acceptation de la cession par la Société, conformément auxquelles tout gérant peut enregistrer la cession dans le registre des associés.

8.5 La Société, par l'intermédiaire de n'importe lequel de ses gérants, peut aussi accepter et entrer dans le registre des associés toute cession à laquelle toute correspondance ou tout autre document fait référence et établit les consentements du cédant et du cessionnaire.

C. Assemblée générale des associés

Art. 9. Pouvoirs de l'assemblée générale des associés.

9.1 Les associés exerceront leurs droits dans l'assemblée générale des associés qui représente une des organes de la Société.

9.2 Si la Société a seulement un associé, celui-ci exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés. Dans ce cas et quand «l'associé unique» n'est pas expressément mentionné dans les présents statuts, toute référence dans les présents à «l'assemblée générale des associés» devra être interprétée comme désignant «l'associé unique».

9.3 L'assemblée générale des associés est investie des pouvoirs qui lui sont expressément réservés par la loi et par les présents statuts.

9.4 Dans le cas où il y a plusieurs associés et le nombre des associés ne dépasse pas vingt-cinq (25), les associés pourront prendre des résolutions par écrit au lieu de tenir des assemblées, conformément aux dispositions légales. Dans la mesure applicable, les dispositions de ces présents statuts relatives aux assemblées générales s'appliquent également aux résolutions par écrit.

Art. 10. Convocation de l'assemblée générale des associés.

10.1 L'assemblée générale des associés est convoquée par le conseil de gérance ou par le(s) commissaire(s) aux comptes, si applicable, ou sur demande écrite des associés représentant au moins cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société qui se tiendra à l'heure et au lieu indiqué dans la demande.

10.2. Dans le cas où le nombre des associés de la Société ne dépasse pas vingt-cinq (25), une assemblée générale annuelle doit être tenue dans la commune où se trouve le siège social de la Société ou à tout autre endroit indiqué dans l'avis de convocation. L'assemblée générale annuelle doit être convoquée dans les six (6) mois après la fin de l'exercice social de la Société.

10.3 L'avis de convocation pour toute assemblée générale des associés indiquera l'heure, le lieu et l'ordre du jour de l'assemblée et sera envoyée à chaque associé par lettre recommandée avec accusé de réception au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée.

10.4 Si tous les associés sont présents ou représentés lors d'une assemblée générale des associés, et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans convocation préalable.

Art. 11. Conduite de l'assemblée générale des actionnaires - Vote par résolution écrite.

11.1 Un bureau de l'assemblée doit être constitué à toute assemblée générale des associés et composé d'un président, d'un secrétaire et d'un scrutateur, chacun étant désigné par l'assemblée générale des associés, sans qu'il soit nécessaire qu'ils soient associés ou membres du conseil de gérance. Le bureau de l'assemblée s'assure spécialement que l'assemblée soit tenue conformément aux règles applicables et, en particulier, en accord avec celles relatives à la convocation, aux exigences de majorité, au décompte des votes et à la représentation des associés.

11.2 Une liste de présence doit être tenue à toute assemblée générale des associés.

11.3 Quorum et vote

11.3.1 Chaque action donne droit à un (1) vote.

11.3.2 Sauf exigence contraire dans la loi ou dans les présents statuts, les décisions d'une assemblée générale des associés valablement convoquée seront adoptées à la majorité simple des votes valablement exprimés à la première réunion. Dans le cas où cette majorité n'est pas atteinte à la première réunion les associés seront convoqués ou consultés une seconde fois. A la seconde réunion les décisions seront prises à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représenté.

11.4 Un associé peut agir à toute assemblée générale des associés en désignant une autre personne, associé ou non, comme son mandataire, par procuration écrite et signée, transmise par courrier, télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication, une copie d'un tel document écrit étant suffisante pour le prouver. Une personne peut représenter plusieurs ou même tous les associés.

11.5 Tout associé qui prend part à une assemblée générale des associés par conférence téléphonique, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication permettant son identification et que toutes les personnes participant à l'assemblée s'entendent mutuellement sans discontinuité et puissent participer pleinement à l'assemblée, est censé être présent pour le calcul du quorum et de la majorité.

11.6 Chaque associé peut voter à une assemblée générale des associés à l'aide d'un bulletin de vote signé en l'envoyant par courrier, télécopie ou courrier électronique au siège social de la Société ou à l'adresse indiquée dans la convocation. Les associés ne peuvent utiliser que les bulletins de vote qui leur auront été procurés par la Société et qui devront indiquer au moins le lieu, la date et l'heure de l'assemblée, l'ordre du jour de l'assemblée, les propositions soumises au vote de l'assemblée, ainsi que pour chaque proposition, trois cases à cocher permettant à l'associé de voter en faveur ou contre la proposition, ou d'exprimer une abstention par rapport à chacune des propositions soumises au vote, en cochant la case appropriée. La Société ne tiendra compte que des bulletins de vote reçus avant la tenue de l'assemblée générale des associés à laquelle ils se réfèrent.

11.7 Le conseil de gérance peut déterminer d'autres conditions à remplir par les associés pour pouvoir prendre part à toute assemblée générale des associés.

Art. 12. Modification des statuts. Sous réserve des dispositions législatives applicables, toute modification des statuts nécessite une résolution de l'assemblée générale des associés adoptée par (i) la majorité des associés (ii) représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 13. Procès-verbaux des assemblées générales des associés.

13.1 Le bureau de toute assemblée générale des associés rédige le procès-verbal de l'assemblée, qui doit être signé par les membres du bureau de l'assemblée ainsi que par tout associé qui en fait la demande.

13.2 L'associé unique, le cas échéant, rédige également le procès-verbal de ses résolutions.

13.3 Toute copie et extrait de procès-verbaux destinés à servir dans une procédure judiciaire ou à être délivrés à un tiers doit être certifiés conforme à l'original par le notaire qui détient l'acte dans le cas où l'assemblée a été tenue devant le notaire, ou signés par le président du conseil de gérance, par deux gérants ou par le gérant unique, le cas échéant.

D. Gérance

Art. 14. Pouvoirs du conseil de gérance.

14.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés. Dans les cas où il y a plusieurs gérants, les gérants constitueront un conseil de gérance qui sera l'organe de la Société chargé de la gérance et la représentation. La Société peut avoir plusieurs catégories de gérants. Si le «gérant unique» n'est pas expressément mentionné dans les présents statuts, toute référence dans les présents au «conseil de gérance» devra être interprétée comme désignant le «gérant unique».

14.2 Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus larges pour prendre toutes actions nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social, à l'exception des pouvoirs que la loi ou les présents statuts réservent aux associés.

14.3 La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion peut être délégué à un ou plusieurs gérants ou à toute autre personne, associé ou non, susceptibles d'agir seuls ou conjointement pour la Société. La désignation, les conditions de retrait et l'étendue des pouvoirs attachées à ces délégations de pouvoir est déterminé par résolutions du conseil de gérance.

14.4 La Société pourra également conférer des pouvoirs spéciaux par procuration notariée ou sous seing privé à toute personne agissant seule ou conjointement avec d'autres personnes comme agents de la Société.

Art. 15. Composition du conseil de gérance. Le conseil de gérance doit choisir un président du conseil de gérance parmi ses membres. Il peut aussi choisir un secrétaire, qui peut n'être ni associé ni membre du conseil de gérance.

Art. 16. Election et révocation des gérants et terme du mandat.

16.1 Les gérants seront élus par l'assemblée générale des associés, qui déterminera leurs émoluments et la durée de leur mandat.

16.2 Tout gérant peut être révoqué à tout moment, sans préavis et sans cause, par l'assemblée générale des associés. Un gérant, qui est aussi associé de la Société, ne sera pas exclu de voter sur sa révocation.

16.3 Tout gérant exercera son mandat jusqu'à ce que son successeur ait été élu. Tout gérant peut également être réélu pour des périodes successives.

Art. 17. Convocation des réunions du conseil de gérance.

17.1 Le conseil de gérance se réunit sur convocation du président ou de deux (2) gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation tel que décrit au prochain alinéa.

17.2 Un avis de convocation écrit à toute réunion du conseil de gérance doit être donné à tous les gérants par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas l'avis de convocation devra mentionner la nature et les raisons de cette urgence. Il peut être passé outre à la nécessité de pareille convocation en cas d'assentiment écrit de chaque gérant par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, une copie d'un tel document écrit étant suffisante pour le prouver. Un avis de convocation n'est pas non plus requis pour des réunions du conseil de gérance se tenant à des heures et à des endroits déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance. De même, un tel avis n'est pas requis dans le cas où tous les membres du conseil de gérance sont présents

ou représentés à une réunion du conseil de gérance, ou dans le cas de décisions écrites conformément aux présents statuts.

Art. 18. Conduite des réunions du conseil de gérance.

18.1 Le président du conseil de gérance préside à toute réunion du conseil de gérance. En son absence, le conseil de gérance peut provisoirement élire un autre gérant comme président temporaire.

18.2 Quorum

Le conseil de gérance ne peut délibérer et agir valablement que si au moins la moitié de ses membres est présente ou représentée à une réunion du conseil de gérance.

18.3 Vote

Les décisions sont prises à la majorité des votes des gérants présents ou représentés à chaque réunion du conseil de gérance. Le président de la réunion n'a pas de voix prépondérante.

18.4 Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication similaire un autre gérant comme son mandataire, une copie d'un tel document écrit étant suffisante pour le prouver. Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

18.5 Tout gérant qui prend part à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication permettant son identification et que toutes les personnes participant à la réunion s'entendent mutuellement sans discontinuité et puissent participer pleinement à cette réunion, est censé être présent pour le calcul du quorum et de la majorité. Une réunion qui s'est tenue par les moyens de communication susvisés sera censée s'être tenue au siège social de la Société.

18.6 Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire qui auront le même effet que des résolutions adoptées lors d'une assemblée générale dûment convoquée. Des résolutions par voie circulaire sont adoptées au moment quand elles sont signées et datées par tous les gérants sur un ou plusieurs documents, une copie envoyée par télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication similaire étant suffisante pour le prouver. Le document unique démontrant toutes les signatures ou l'ensemble des copies signées faisant preuve de la décision intervenue, et la date des résolutions sera la date de la dernière signature.

Art. 19. Procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

19.1 Le secrétaire ou, s'il n'a pas été désigné de secrétaire, le président rédige le procès-verbal de toute réunion du conseil de gérance, qui est signé par le président et par le secrétaire, le cas échéant.

19.2 Le gérant unique, le cas échéant, rédige également des procès-verbaux des ses résolutions.

19.3 Des copies ou extraits de ces procès-verbaux destinés à servir en justice ou à être délivrés à un tiers seront signés par le président ou par deux gérants ou par le gérant unique, le cas échéant.

Art. 20. Rapports avec les tiers. Vis-à-vis des tiers, la Société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux gérants ou par la signature du gérant unique ou par la/ les signature(s) (conjointes) de tout/ tous représentant(s) dûment mandaté(s) par le conseil de gérance ou le gérant unique dans les limites de son/leur mandat (s). Vis-à-vis des tiers, la Société sera valablement engagée par la signature de chaque agent à qui la gestion journalière de la Société a été déléguée, seul ou conjoint, dans les limites de ce mandat.

E. Surveillance de la Société

Art. 21. Commissaire(s) aux comptes - Réviseur(s) d'entreprises.

21.1 Dans le cas où la Société aura plus que vingt-cinq (25) associés les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaire(s) aux comptes, qui n'ont pas besoin d'être associés.

21.2 L'assemblée générale des associés détermine le nombre des commissaires aux comptes, nomme celui-ci/ceux-ci et fixe la rémunération et la durée de son/leur mandat. Un ancien commissaire aux comptes ou un commissaire aux comptes sortant peut être réélu par l'assemblée générale des associés.

21.3 Tout commissaire aux comptes peut être démis de ses fonctions à tout moment, sans préavis et sans cause, par l'assemblée générale des associés.

21.4 Les commissaires aux comptes ont un droit illimité de surveillance permanente et de contrôle sur toutes les opérations de la Société.

21.5 Les commissaires aux comptes peuvent se faire assister par un expert en vue de procéder à la vérification des livres et comptes de la Société. L'expert doit être agréé par la Société.

21.6 S'il y a plusieurs commissaires aux comptes, ils constitueront un conseil des commissaires, qui doit choisir un président du conseil des commissaires parmi ses membres. Il peut aussi choisir un secrétaire, qui peut n'être ni associé ni commissaire aux comptes. Pour la convocation et conduite des réunions du conseil des commissaires les dispositions de ces présents statuts pour la convocation et conduite des réunions du conseil de gérance seront applicables.

21.7 Si la Société dépasse la limite de deux (2) des trois (3) critères fixés par l'article 35 de la loi du 19 décembre 2002 sur le registre du commerce et des sociétés et sur la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, pendant la période prescrite par l'article 36 de la même loi, l'institution de commissaires aux comptes (le cas échéant) sera supprimée

et un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises, choisi(s) parmi les membres de l'Institut des réviseurs d'entreprises, sera (seront) nommé(s) par l'assemblée générale des associés, qui fixera leur nombre et la durée de leur mandat.

F. Exercice - Bénéfices - Dividendes provisoires

Art. 22. Exercice. L'exercice de la Société commence le premier juillet de chaque année et se termine le trente juin de l'année suivante.

Art. 23. Bénéfices.

23.1 Sur les bénéfices annuels nets de la Société, au moins cinq pour cent (5 %) seront affectés à la réserve légale de la Société. Cette affectation cessera d'être obligatoire dès que et tant que le montant total de la réserve de la Société atteindra dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société.

23.2 Les sommes allouées à la Société par un associé peuvent également être affectées à la réserve légale, si l'associé accepte cette affectation.

23.3 En cas de réduction de capital, la réserve légale de la Société pourra être réduite en proportion afin qu'elle n'excède pas dix pour cent (10%) du capital social émis.

23.4 Sous réserve des dispositions législatives applicables, l'assemblée générale des associés déterminera l'affectation du solde restant selon la loi et les statuts de la société.

Art. 24. Dividendes provisoires - Prime d'émission.

24.1 Le conseil de gérance ou l'assemblée générale des associés peut payer des acomptes sur dividendes sous condition que (i) les comptes provisoires ont été rédigés et démontrent des fonds suffisants, (ii) le solde à distribuer ne dépasse pas les bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social dont les comptes ont été approuvés et des bénéfices reportés ou à affecter à la réserve légale selon les dispositions de la loi ou ces présents statuts, et (iii) le commissaire aux comptes de la Société, le cas échéant, a constaté dans son rapport que les deux premières conditions ont été remplies.

24.2 La prime d'émission, le cas échéant, est librement distribuable aux associés par une résolution des associés ou des gérants, en conformité avec les dispositions de la loi relatives à l'inaliénabilité du capital social et la réserve légale.

G. Liquidation

Art. 25. Liquidation. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des associés qui décide de la dissolution de la Société et qui fixera les pouvoirs et émoluments de chacun.

H. Loi applicable

Art. 26. Loi applicable. Les présents statuts doivent être lus et interprétés selon le droit luxembourgeois, auquel ils sont soumis. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 30 juin 2011.
- 2) Des dividendes provisoires pourront être versés pendant le premier exercice social.

Souscription et libération

Le souscrivants unique a souscrit des parts sociales comme suit:

Orange Senior Loans 1 S.à r.l., prénommée,
a souscrit toutes les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales.

Toutes les parts sociales souscrites ont été entièrement payées en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cent livres sterling (GBP 12.500,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Frais

Le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la Société ou qui est mis à sa charge à raison de sa constitution est évalué environ à EUR 1.200,-.

Assemblée générale

L'associé constituant, représentant l'intégralité du capital social de la Société et se considérant dûment convoqué, a par la suite tenu une assemblée générale.

Après avoir vérifié que l'assemblée est valablement constituée, les résolutions suivantes ont été prises à l'unanimité par l'assemblée générale des associés.

1. Le nombre des membres du conseil de gérance est fixé à deux (2).
2. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée:

a) Madame Sara Evans, Directeur de société, né à Upminster (Royaume-Uni) le 16 mai 1955, demeurant à La Bigoterie, Berthelot Street, St. Peter Port, Guernesey GY1 1JS; et

b) Monsieur Michel Vareika, Administrateur de société, né à Etterbeek (Belgique) le 24 Mai 1960 demeurant au 8, Killebiërg, L-5762 Hassel.

3. Le siège social de la Société est établi au 33, rue de Gasperich, L-5826 Hesperange.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate que sur demande de la comparante que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, le jour, mois et an figurant en tête des présentes.

Après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, le mandataire de la comparante a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. ALDINGER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 30 juillet 2010. Relation: LAC/2010/34019. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 août 2010.

Référence de publication: 2010114352/658.

(100129490) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2010.

OMA, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 42.596.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 07/07/2010 à Luxembourg

Suite du décès de Monsieur Jacques Tordoor, l'Assemblée décide de nommer en remplacement au poste d'administrateur:

Monsieur Jacques REMIENNE, employé privé, né à Bastogne le 13/06/1966, avec adresse professionnelle au 3A, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Son mandat se terminera à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire à tenir en 2016

Pour copie conforme

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010114353/16.

(100129599) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2010.

PEF Kons Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 15, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 28.848.

—
Les comptes annuels pour la période du 1^{er} janvier 2009 au 31 décembre 2009 ainsi que les documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 août 2010.

Référence de publication: 2010114368/11.

(100129821) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2010.

Oyster Asset Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 83.117.

—
La société a été constituée suivant acte reçu par Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 26 juillet 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°91 du 17 janvier 2002.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

OYSTER ASSET MANAGEMENT S.A

Signature

Référence de publication: 2010114354/13.

(100129930) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2010.

Oyster Asset Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 83.117.

—
Extrait de l'assemblée générale ordinaire de la Société du 21 avril 2010

En date du 21 avril 2010, l'assemblée générale de la Société a pris les résolutions suivantes:

de renouveler les mandats des administrateurs suivants jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2011:

Monsieur Alan Mudie

Monsieur Mark Lloyd-Price

Madame Béatrice Rolland

Monsieur Johannes Berger-Sandhofer

de renouveler le mandat de PricewaterhouseCoopers en tant que réviseur de la Société jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 août 2010.

OYSTER ASSET MANAGEMENT S.A.

Signature

Référence de publication: 2010114355/20.

(100129936) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2010.

Solitec, A.s.b.l., Association sans but lucratif.

Siège social: L-6235 Beidweiler, 14, rue d'Eschweiler.

R.C.S. Luxembourg F 8.452.

—
STATUTEN

1) Satzungen

Die Unterzeichneten:

Schons Jules	14, rue d'Eschweiler	L-6235 Beidweiler
Huwer Ben	21, rue Massewée	L-6186 Gonderange
Nilles Mike	20, rue de Gonderange	L-6169 Eschweiler

Gründen hiermit eine Vereinigung ohne Gewinnzweck, geregelt durch das Gesetz vom 21. April 1928 sowie abgeändert und durch folgende Satzungen:

2) Bezeichnung, Sitz, Dauer, Zweck

Art. 1. Der Verein trägt den Namen SOLITEC, A.S.B.L. mit Sitz in Beidweiler 14, rue d'Eschweiler L-6235 Beidweiler.

Art. 2. Seine Dauer ist unbeschränkt.

Art. 3. Er hat keine kommerzielle Zwecke.

Art. 4. Der Verein hat zum Gegenstand:

- eine kameradschaftliche Verbindung der aktiven Mitglieder zu fördern
- Vereinsaktivitäten auf gesellschaftlicher Ebene, insofern sie der Zielsetzung des Vereins förderlich sind oder zum finanziellen Gleichgewicht des Vereins beitragen
- Zusammenarbeit und Ausübung von gleichen Interessen

Der Verein ist neutral auf politischer und religiöser Ebene.

3) Mitglieder, Ein- und Austrittsbedingungen

Art. 5. Der Verein besteht aus:

- Aktiven Mitgliedern
- Ehrenmitgliedern

Aktive Mitglieder sind Personen, die das Mindestalter von 16 Jahren erreicht haben und aktiv an den Vereinsaktivitäten teilnehmen.

Ehrenmitglieder sind Personen, die nicht aktiv an den Vereinsaktivitäten teilnehmen.

Die Anfrage zur aktiven Mitgliedschaft ist schriftlich dem Vorstand zu stellen.

Ein neues Mitglied wird mit einfacher Stimmenmehrheit durch die Mitgliederversammlung gewählt.

Der Vorstand entscheidet über Aufnahme oder Nichtaufnahme eines neuen aktiven Mitgliedes.

Art. 6. Aktives Mitglied ist, wer im Besitz einer Jahresmitgliedskarte ist und den von der Generalversammlung festgesetzten Jahresbeitrag entrichtet hat. Dieser Beitrag soll die Summe von 100 Euro nicht überschreiten. Ehrenmitglied ist, wer im Besitz einer Ehrenmitgliedskarte ist.

Art. 7. Der Austritt eines aktiven Mitgliedes kann erfolgen:

- a) durch schriftliche Demission
- b) automatisch durch Nichtbezahlung des Jahresbeitrags nach Aufforderung
- c) durch Ausschluss

Art. 8. Der Ausschluss durch den Vorstand kann erfolgen:

- a) bei Verstößen gegen die Vereinsstatuten oder im Falle von vereinschädigendem Verhalten
- b) wegen Interesselosigkeit an den Vereinsaktivitäten

Der Vereinsausschluss wird durch den Vorstand mit zwei Drittel Stimmenmehrheit beschlossen, nachdem dem Betroffenen Gelegenheit geboten wurde, sich zu rechtfertigen. Der Ausschluss wird dem Betroffenen durch einen eingeschriebenen Brief mitgeteilt, woraufhin er innerhalb von vierzehn Tagen Einspruch gegen den Vorstandsbeschluss erheben kann, was ebenfalls durch eingeschriebenen Brief erfolgen muss. In diesem Fall entscheidet die Generalversammlung mit zwei Drittel Stimmenmehrheit über den Ausschluss.

Art. 9. Austritt wie Ausschluss verleihen keinerlei Anrecht auf Rückerstattung eventuell geleisteter Einzahlung.

4) Verwaltung

Art. 10. Die Organe des Vereins sind:

- a) der Vorstand
- b) die Generalversammlung
- c) die Mitgliederversammlung

Art. 11. Der Vorstand begreift minimal drei, maximal fünf aktive Mitglieder:

- a) 1 Präsident
- b) 1 Vizepräsident
- c) 1 Sekretär
- d) 1 Kassierer
- e) 1 Beisitzender

Die genaue Anzahl der Vorstandsmitglieder wird vom Vorstand festgelegt.

Art. 12. Das Vorstandsmandat erstreckt sich auf ein Geschäftsjahr wobei ein einzelnes Vorstandsmitglied kann zugleich das Amt des Sekretärs und des Kassierers ausüben kann. Mitglieder des Vorstandes dürfen nicht miteinander verwandt sein, außer durch Billigung durch die Generalversammlung.

Art. 13. Um Mitglied des Vorstands zu werden, muss man das Mindestalter von 17 Jahren erreicht haben und mindestens ein Jahr aktives Mitglied im Verein gewesen sein und vom Vorstand bewilligt werden.

Art. 14. Der Präsident, der Vizepräsident, der Sekretär und der Kassierer müssen das Mindestalter von 18 Jahren erreicht haben.

Art. 15. Der Vorstand bestimmt über die Verteilung der im Interesse der Vereinigung erforderlichen Arbeiten und zu unternehmenden Schritte. Er leitet den Verein, verwaltet die Guthaben und setzt Beschlüsse, die ihm durch die Generalversammlung auferlegt werden, um.

Der Vorstand stellt die jährliche Bilanz auf und arbeitet die Réglemente aus.

Art. 16. Der Vorstand wählt unter seinen aktiven Mitgliedern, den Präsidenten, den Vizepräsidenten, den Sekretär, den Kassierer und den Beisitzenden.

Art. 17. Der Amtsantritt des Vorstandes erfolgt unmittelbar nach den Wahlen. Bei Austritt eines Vorstandmitgliedes während des laufenden Geschäftsjahres kann an dessen Stelle ein vom Vorstand bewilligtes Ersatzmitglied eintreten, dieses muss jedoch in der nächsten Generalversammlung bestätigt werden.

Art. 18. Die austretenden Vorstandsmitglieder sind wieder wählbar, ihre Befugnisse erlöschen erst nach erfolgter Neubesetzung.

Art. 19. Der Vorstand kommt auf Einladung des Präsidenten zusammen. Der Vorstand ist beschlussfähig, sofern wenigstens die Mehrheit der Vorstandsmitglieder anwesend ist. Die Entscheidungen erfolgen bei einfacher Stimmenmehrheit. Bei Stimmengleichheit entscheidet die Stimme des Präsidenten.

Vorstandsmitglieder, die mehrmals unentschuldig einer Sitzung fern bleiben, oder ihren Kompetenzen nicht nachkommen, können vom Präsidenten enthoben werden.

Art. 20. Die Beschlüsse des Vorstandes werden in ein, im Besitz der Vereinigung aufliegendes Deliberationsbuch eingetragen und vom Vorstand unterschrieben.

Art. 21. Dem Vorstand stehen alle Rechte zu, sofern sie nicht durch das Gesetz oder die gegenwärtigen Satzungen der Generalversammlung vorbehalten sind.

Art. 22. Der Präsident hat die Geschäftsführung zu überwachen, öffnet und schließt die Versammlungen und sorgt während diesen für Ruhe und Ordnung. Im Falle seiner Abwesenheit wird er durch den Vorstand vertreten.

Art. 23. Bei Fällen die nicht in den gegenwärtigen Satzungen und Gesetzen enthalten sind entscheidet der Präsident.

Art. 24. Der Vorstand kann einzelne Vorstandsmitglieder oder sonstige Drittpersonen mit bestimmten Vereinsangelegenheiten betrauen, ohne sich jedoch seiner Verantwortung entziehen zu können.

Gegenüber Dritten ist der Vorstand in laufenden Verwaltungsangelegenheiten bis zu einem Betrag von hundert Euro in jedem Fall durch die Unterschrift vom Kassierer, oder durch die Unterschrift eines Vorstandsmitgliedes verpflichtet.

In Angelegenheiten, welche den Betrag von hundert Euro überschreiten ist die Zustimmung des Kassierers oder eines Vorstandsmitgliedes und die des Präsidenten erforderlich.

5) Geschäfts- und Buchführung

Art. 25. Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember.

Ausnahmsweise beginnt das erste Geschäftsjahr mit Datum der Unterzeichnung der gegenwärtigen Satzungen und endet in der darauffolgenden Generalversammlung.

Art. 26. Der Vorstand legt in der ersten Hälfte eines jeden Jahres der Generalversammlung die Jahresabrechnung und den Jahresbericht des verfloßenen Jahres vor.

Art. 27. Der Einnahmeüberschuss dient zur Reserve oder wird im Interesse der Vereinigung verwendet.

Art. 28. Zur Überprüfung der Finanzführung wird durch den Vorstand auf der Generalversammlung ein Kassenrevisor bestimmt, welcher das Recht hat, jederzeit Einsicht in die Kassenbücher und die Belege betreffend der Finanzen zu verlangen. Es kann auch ein Vorstandsmitglied sein.

Art. 29. Zu den Befugnissen des Sekretärs gehören:

- a) die Besorgung des Schriftwechsels
- b) die Aufstellung der Mitgliederliste und Ehrenmitgliederliste
- c) die Aufstellung der Versammlungsprotokolle
- d) die Einberufung von Versammlungen im Auftrag des Präsidenten

Der Sekretär bewahrt die Archive auf und gibt in der alljährlichen Generalversammlung einen Tätigkeitsbericht über die vergangene Amtsperiode. Der Sekretär ist befugt, die Schriftstücke, welche die laufenden Geschäfte betreffen, allein zu unterschreiben. Für alle anderen Schriftstücke ist ebenfalls die Unterschrift des Präsidenten erforderlich.

Art. 30. Der Kassierer verwaltet das Vermögen des Vereins und führt die Kassenbücher. In der Generalversammlung legt er Rechenschaft ab und gibt Aufschluss über den Vermögensstand des Vereins. Die Kassenbücher sind vom Kassierer zu jeder Zeit zur Verfügung des Vorstandes zu halten.

Der Kassierer hat ebenfalls zur Aufgabe die Einnahmen der jährlichen Mitglieder - und Ehrenmitgliederkarten zu verwalten.

Art. 31. Jedes aktive Mitglied hat das Recht:

- a) bei Unklarheiten beim Vorstand nachzufragen, sei es über die Satzungen, Kasse oder sonst welche Ursachen
- b) seine Ideen im Interesse des Vereins in der Versammlung vorzubringen

6) Generalversammlung

Art. 32. Die ordentliche Generalversammlung wird einmal jährlich und zwar im ersten Halbjahr eines jeden Jahres durch den Vorstand einberufen. Das gleiche gilt für den Fall wo ein fünfteil der aktiven Mitglieder den Wunsch schriftlich äußert. Die Einberufung erfolgt dann innerhalb vierzehn Tagen durch den Vorstand.

Art. 33. Die obligatorischen Befugnisse der Generalversammlung sind:

- a) Satzungen abändern
- b) Abwahl des alten und Wahl des neuen Vorstandes nach den Bestimmungen von Art. 11.

- c) Genehmigung der Jahresabrechnung und eine Entlastung der Vorstandsmitglieder
- d) Alle Beschlüsse treffen die nicht im Bereich der Befugnisse des Vorstandes liegen
- e) Im eintretenden Fall, die Auflösung des Vereins

Art. 34. Die Führung der Generalversammlung liegt in den Händen des Präsidenten oder dessen Stellvertreters.

Art. 35. Die Generalversammlung ist nur beschlussfähig, wenn wenigstens zwei Drittel der Mitglieder anwesend sind. Ehrenmitglieder sind nicht stimmberechtigt.

Art. 36. Im Falle der Abwesenheit der zwei Drittel Mehrheit in der ersten Generalversammlung wird eine zweite außerordentliche Generalversammlung einberufen, in der die anwesenden aktiven Mitglieder beschlussfähig sind. In diesem Fall zählt die einfache Stimmenmehrheit.

Art. 37. Die Beschlüsse der Generalversammlung werden in ein Sonderbuch eingetragen und im Besitz der Vereinigung aufbewahrt, wo alle aktiven Mitglieder und Drittpersonen Einsicht in dieselben nehmen dürfen.

Art. 38. Die in der Generalversammlung vom Vorstand befassten Beschlüsse sind bindend, auch für Mitglieder, die der Versammlung nicht beigewohnt haben.

Art. 39. Die Protokolle der Generalversammlung tragen die Unterschriften des Vorstandes.

7) Mitgliederversammlung

Art. 40. Der Vorstand kann zu jeder Zeit eine Mitgliederversammlung einberufen. Es können jährlich mehrere Mitgliederversammlungen abgehalten werden.

Art. 41. Der Vorstand lädt die jeweiligen aktiven Mitglieder ein.

Art. 42. Die Führung der Mitgliederversammlung liegt in den Händen des Präsidenten oder dessen Stellvertreters.

8) Satzungenabänderung, Auflösung

Art. 43. Die Abänderung der Satzungen erfolgt im Rahmen der Bestimmungen des Gesetzes vom 21. April 1928, sowie abgeändert, über die Vereinigung ohne Gewinnzweck.

Art. 44. Im Falle einer Auflösung, welche in der Generalversammlung beschlossen wird, beschließt der Vorstand welcher wohlthätigen Gesellschaft die restlichen Vermögen zufallen.

Art. 45. Mindestzahl der aktiven Mitglieder ist 3, sollte diese nicht erreicht werden, muss der Verein aufgelöst werden.

9) Verschiedenes

Art. 46. Der Verein hat zivile und juristische Persönlichkeit, wenn die Statuten und die Zusammensetzung des Vorstandes gemäß den gesetzlichen Bestimmungen vom 10. August 1915, resp. 4. März 1994 in den Anlagen des Memorial veröffentlicht wurden.

Art. 47. Für alles, was nicht auf Grund gegenwärtiger Statuten geregelt ist, unterwirft sich der Verein den bestehenden gesetzlichen Bestimmungen.

Die vorliegenden Satzungen wurden am 13. August 2010, unter Einhaltung der gesetzlichen Bedingungen, festgelegt.

Unterzeichnet in Beidweiler, am 13. August 2010.

Schons Jules / Huwer Ben / Nilles Mike

Die Gründungsmitglieder

Référence de publication: 2010114472/167.

(100128152) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2010.

Exclusif International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 31.345.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire réunie extraordinairement en date du 30 juin 2010

L'assemblée reconduit le mandat d'administrateur de Monsieur Serge BOTT; demeurant avenue de la Charmille, 10, B-1200 BRUXELLES, et de Monsieur Pierre SCHILL; avec adresse professionnelle au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 LUXEMBOURG.

Elle accepte la démission de Monsieur Eric BOTT; demeurant rue des Créneaux, 8, B-1200 BRUXELLES, de ses fonctions d'administrateur et appelle en remplacement Madame Odette BOTT; demeurant rue Emile Banning, 15, B-1050 BRUXELLES.

Elle reconduit le mandat de commissaire aux comptes de Madame Pauline MINNOY, demeurant avenue Oscar Jespers, 12, B-1200 BRUXELLES.

Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2010114492/21.

(100128998) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2010.

Palm S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-8069 Bertrange, 30, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 110.705.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 août 2010.

Référence de publication: 2010114356/10.

(100129708) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2010.

Pan European Finance Framework HRE S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 15, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 124.831.

Les comptes annuels pour la période du 1^{er} janvier 2009 au 31 décembre 2009 ainsi que les documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 août 2010.

Référence de publication: 2010114357/12.

(100129824) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2010.

Palais d'Eté Restaurant Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9381 Moestroff, 4, route de Diekirch.

R.C.S. Luxembourg B 104.759.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010114360/10.

(100129590) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2010.

Panlogistic S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 87.068.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juin 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010114361/10.

(100129562) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2010.

PEF CEI Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 15, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 104.950.

Les comptes annuels pour la période du 1^{er} janvier 2008 au 31 décembre 2008 ainsi que les documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 août 2010.

Référence de publication: 2010114365/12.

(100129819) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2010.

REO Hohenzollern, S. à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 16, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 131.961.

Il résulte d'une résolution des associés en date du 26.07.2010 que le siège de la société à responsabilité limitée REO Hohenzollern, S.à r.l. est transféré avec effet au 1^{er} août 2010 de L-1246 Luxembourg, 4a, rue Albert Borschette vers L-1222 Luxembourg, 16, rue Beck.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 août 2010.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2010114383/15.

(100129645) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2010.

Eurasia Credit Card Funding I S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 127.211.

Les comptes annuels audités au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 août 2010.

Hille-Paul Schut

Mandataire

Référence de publication: 2010114557/13.

(100129549) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2010.

Dinavest, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 16, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 141.346.

Les comptes annuels du 22 août 2008 (date de constitution) au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Générale Securities Services Luxembourg

Signature

Corporate and Domiciliary Agent

Référence de publication: 2010114552/13.

(100129337) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2010.

Turnkey Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R.C.S. Luxembourg B 83.180.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 30 juin 2010

L'assemblée reconduit le mandat des administrateurs, Monsieur Frederico I. CHAMMAS, demeurant 47a, rue du Midi, CH-1820 MONTREUX, Monsieur Pierre SCHILL, avec adresse professionnelle au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 LUXEMBOURG, et Madame Souzan CHAMMAS, demeurant 47a, rue du Midi, CH-1820 MONTREUX, ainsi que celui du commissaire aux comptes, Fiduciaire GLACIS S.à r.l. ayant son siège social au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 LUXEMBOURG, pour une période venant à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2010.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 30 juin 2010

Monsieur Frederico I. CHAMMAS, demeurant 47a, rue du Midi, CH-1820 MONTREUX, est renommé administrateur-délégué pour une période venant à échéance à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature

Référence de publication: 2010114517/20.

(100128997) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2010.

Tierra S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen.
R.C.S. Luxembourg B 86.219.

—
Extraits de l'assemblée générale extraordinaire de la société

Lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la société TIERRA SA qui s'est tenue en date du 12 août 2010, l'assemblée a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

Acceptation de la démission du commissaire aux comptes Madame Natalya STRASCHEVSKAYA-TUMMINELLI, née le 9 janvier 1972 à Talinn (Estonie) et demeurant au 10, Munnereferstroos à L-5730 Aspelt

Deuxième résolution

Nomination aux fonctions de commissaire aux comptes de la société CGI, Saint Gérant Investissement Sàrl, établie et ayant son siège social au 10, rue Willy Goergen, L-1636 Luxembourg et immatriculée au RCS de Luxembourg sous le numéro B 87 458 et ce jusqu'à l'assemblée qui se tiendra en 2014.

Ces résolutions ayant été adoptées à l'unanimité, l'ordre du jour étant épuisé, aucun autre point n'ayant été soulevé, la séance est levée, après lecture et approbation du présent procès-verbal.

Pour la société
Signature

Référence de publication: 2010114515/21.

(100129095) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2010.

Fidu-Concept Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse.
R.C.S. Luxembourg B 38.136.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 30 JUIL. 2010.

Frank MOLITOR
Notaire

Référence de publication: 2010114566/12.

(100129689) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2010.
